



L'Union régionale, moteur d'une croissance inclusive en Afrique de l'Ouest ?

Les Entretiens Eurafricains de Dakar



ASCPE Les Entretiens Européens & Eurafricains

5, 6, 7 & 8 février 2018



Édito

Ecouter les peuples africains et leur besoin de solidarités actives



Claude Fischer
Directrice des
Entretiens Européens
et Eurafricains

En cette année 2018, l'Afrique de l'Ouest connaîtra la plus forte croissance du continent. Évaluée à 5%, elle est masquée par de fortes inégalités territoriales et l'existence de poches de très grande pauvreté. Les dirigeants et les peuples s'inquiètent : « Il faut rendre la croissance inclusive ! » Mais comment allons-nous la construire ? Car si la responsabilité en revient d'abord aux États et aux sociétés d'Afrique, ne sous-estimons pas celle de l'Europe ! Il ne suffira pas de mieux redistribuer les richesses ou de mieux utiliser les aides au développement. Pour qu'elle soit durable, la nouvelle croissance doit être fondée sur la production et l'emploi. « Son moteur doit être l'investissement » : c'était déjà les conclusions des Entretiens Eurafricains de Ouagadougou en

février 2016. Un investissement efficace dans l'industrie et les services, sources de compétitivité et de productivité pour un continent qui en manque cruellement. Mais une dimension de l'efficacité sera la solidarité, une tradition africaine qu'il faut revaloriser urgemment pour accroître la compétitivité de l'ensemble des pays, sinon les inégalités s'aggraveront encore, sources potentielles de tensions et de risques pour la croissance économique de la région ainsi que pour sa stabilité politique.

Les mutations du savoir et de la technologie créent de grandes opportunités d'innovation et de développement industriel. Il ne faudrait pas que l'Afrique considère que ses forces dans le domaine des services numériques puissent compenser les faiblesses de ses industries. « Indu-Services », ce n'est qu'en couplant les deux que l'Afrique pourra répondre aux immenses besoins de sa population. Assise sur une économie de rentes, l'Afrique s'est privée de valeur ajoutée liée à la transformation de ses ressources ou à la diversification de son économie. Sa balance commerciale est pénalisée par ses importations de produits finis que les populations pauvres ne peuvent pas acheter. Cercle vicieux ! Seule une Afrique qui produit pourra commercer d'égal à égal avec les autres pays du monde et donner de l'activité à l'ensemble de ses populations, à la ville et à la campagne. Pour cela, elle devra pouvoir utiliser toutes ses sources énergétiques, ce qu'on lui conteste, sous la pression contraignante de critères inadéquats dont dépendent les aides internationales.

Les pays d'Afrique de l'Ouest doivent bâtir des coopérations industrielles visant à développer le système productif dans chaque pays, territorialiser les activités, et tout à la fois consolider la compétitivité globale de la zone. La Grande Muraille Verte ou de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal sont des projets intégrés formidables. Les institutions régionales comme la CEDEAO ou l'UEMOA cherchent à créer des cadres d'action publique qui favorisent l'émergence de marchés, les initiatives privées dans les entreprises et les initiatives publiques sur les territoires. Mais elles pourraient susciter d'avantage des coopérations entre ces acteurs et travailler en complémentarité avec eux, d'autant plus que les infrastructures de réseaux appellent des partenariats public/privé. Les politiques économiques et monétaires devront accompagner cette nouvelle croissance et appuyer les États qui souhaitent se solidariser et promouvoir des projets transfrontières. C'est là le plus dur, car les États rechignent de mutualiser leurs ressources pour la croissance : l'Afrique de l'Ouest n'a pas de budget commun, et sa politique monétaire est restrictive. Les institutions régionales seront-elles capables d'impulser le dialogue entre des États - trop souvent rivaux - qui devront bâtir des pactes de solidarité et de coopération, et leur offrir des appuis structurels ? C'est sur cette base que l'Afrique de l'Ouest, plus unie, pourra faire appel à l'Europe et demander - plus que de l'aide au développement - des solidarités actives en soutien à ses propres politiques de croissance.

au sommaire

En pages 2 et 3

Agir à long terme pour la paix et le développement

- Pas de sécurité sans réforme des États
- Terrorisme au Sahel

En pages 4, 5 et 6

Créer des solidarités actives

- Le verrou des inégalités
- Du bon usage de l'APE entre l'UE et la Cedeao
- Le processus de convergence Uemoa-Cedeao

En pages 7,8,9,10 et 11

Monnaie, échanges, infrastructures, énergie

- Le long chemin vers une monnaie commune
- Renforcer la coopération transfrontalière
- Des projets pour développer les territoires
- Énergie : l'Afrique doit utiliser toutes ses sources

En pages 12, 13 et 14

Décentraliser pour réussir l'intégration régionale

- Les collectivités locales et la formation
- Fiscalité locale : les avancées au Sénégal
- Comment financer les projets locaux ?
- La Grande Muraille Verte

En page 15

- La Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
- Former les futurs leaders du continent

Voir le Supplément de 4 pages
dans ce numéro :

Les Rencontres Eurafricaines à Abidjan

Les temps forts
des Entretiens Eurafricains de Dakar
en page 16

Pas de sécurité sans réforme des Etats et remobilisation citoyenne



Gilles Olakounlé Yabi
économiste et analyste
politique, président du
comité directeur de
Wathi*

Pour améliorer sensiblement les perspectives de sécurité et de paix à long terme en Afrique de l'Ouest, il faut investir massivement dans la réforme des Etats, l'éducation, la formation professionnelle, la santé et les infrastructures économiques et sociales structurantes, insiste Gilles Olakounlé Yabi.

La violence n'a pas attendu le terrorisme pour se manifester en Afrique. Elle y est déjà trop présente. Ses formes, son ampleur, sa récurrence sont tragiques en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud, au Nigeria. Le Liberia, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire ont aussi fait l'expérience de conflits violents et prolongés. Depuis 2011, la Libye puis le Mali ont à leur tour basculé dans une insécurité permanente, débordant régulièrement dans les autres pays du Sahel (Niger, Burkina Faso) et de l'Afrique de l'Ouest.

Une extrême vulnérabilité

Malgré les opérations françaises Serval puis Barkhane, malgré les troupes, les avions et les drones français et américains, les groupes armés se sont multipliés, menant des opérations terroristes loin des espaces désertiques et peu peuplés dans lesquels ils ont été longtemps confinés. Aucune capitale n'est plus à l'abri. Les agendas des groupes armés sont encore plus obscurs qu'ils ne l'étaient auparavant, et leur capacité à parasiter les conflits locaux entre communautés ethniques autour des ressources, s'est manifestement renforcée et non affaiblie.

Ces nouvelles formes de violence sont venues se greffer aux conflits anciens et surtout à une incroyable fragilité des Etats de la région. Les graves errements de ces derniers, les compromissions inqualifiables de nombre de gouvernants pendant de nombreuses années, l'abandon de communautés locales démunies dans des zones isolées à leur sort, l'exportation des problèmes politiques internes des voisins d'Afrique du Nord (Algérie, Lybie), la montée en puissance du crime organisé dans l'espace sahélo-sahélien et ouest-africain, les pratiques désastreuses des pays européens qui ont versé des millions d'euros de rançons à des groupes criminels ont rendu toute la région extrêmement vulnérable.

La situation pourrait être bien pire dans les prochaines années si une partie trop importante des élites dirigeantes continuent à s'occuper en priorité de leur prospérité personnelle, quitte à dépouiller davantage des Etats déjà mal en point, ou à rechercher des solutions faciles – qui n'existent pas – devant l'ampleur des défis. Nous devons en Afrique certes lutter contre les groupes et les individus qui recourent au terrorisme, sous toutes ses formes, mais nous ferions mieux de mettre au moins la même énergie à faire la guerre contre l'ignorance et l'inculture organisées, contre la corruption et l'enrichissement illicite sublimés, contre le cynisme des réseaux transnationaux qui vivent de la dissémination des moyens de la violence de masse, contre tous ceux qui œuvrent consciemment à la déliquescence de nos Etats et de nos nations. Qu'ils soient Africains, Européens, Américains ou Asiatiques.

Cultiver l'intelligence collective des sociétés

Car protéger les bases fondamentales de la paix et de la sécurité à long terme en Afrique de l'Ouest, c'est protéger les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle, la santé et les infrastructures économiques et sociales structurantes. C'est investir dans le renforcement de la capacité des Etats à concevoir et à mettre en œuvre les politiques publiques les plus efficaces correspondant à l'intérêt général de leurs pays respectifs, dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité qui ne se limite pas à la lutte contre le terrorisme. C'est renforcer la coopération au sein de l'espace régional ouest-africain élargi à l'ensemble du Sahel, investir dans la compréhension des dynamiques complexes et menaçantes de l'Afrique du Nord et tisser des liens d'un type nouveau avec les Etats et les peuples de cette région voisine.

Il faut aujourd'hui se donner comme objectif primordial celui de faire des sociétés ouest-africaines des sociétés intelligentes, dans le sens de sociétés qui investissent dans la compréhension de leurs propres réalités, de celles de leur voisinage et de celles du monde pour protéger au mieux leurs intérêts vitaux. Des sociétés qui valorisent la modération dans la poursuite des intérêts particuliers par un sens aigu de l'intérêt général. Des sociétés qui célèbrent la diversité des cultures, des croyances et des opinions. Des sociétés qui promeuvent la mise à profit de tous les savoirs et de tous les savoir-faire pour améliorer la vie des populations actuelles sans hypothéquer celle des prochaines générations. Des sociétés qui veulent conserver une capacité d'influencer leur avenir avec un minimum d'autonomie.

*Wathi se définit comme le laboratoire d'idées citoyen de l'Afrique de l'Ouest. www.wathi.org

Pape François

« Accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés »



« (...) Tous les hommes et femmes de bonne volonté, (...) sont appelés à répondre aux nombreux défis posés par les migrations contemporaines, avec générosité, rapidité, sagesse et clairvoyance, chacun selon ses propres possibilités. (...)

(...) **Accueillir** signifie avant tout offrir aux migrants et aux réfugiés de plus grandes possibilités d'entrée sûre et légale dans les pays de destination. En ce sens, un engagement concret est souhaitable afin que soit étendu et simplifié l'octroi de visas humanitaires et pour le regroupement familial. (...) Les expulsions collectives et arbitraires de migrants et de réfugiés ne constituent pas une solution adéquate, surtout lorsqu'elles sont exécutées vers des pays qui ne peuvent pas garantir le respect de la dignité et des droits fondamentaux (...).

Protéger se décline en toute une série d'actions pour la défense des droits et de la dignité des migrants ainsi que des réfugiés, indépendamment de leur statut migratoire. (...) Si elles sont reconnues et valorisées de manière appropriée, les capacités et les compétences des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, représentent une vraie ressource pour les communautés qui les accueillent (...) C'est pourquoi, je souhaite que, dans le respect de leur dignité, leur soient accordés la liberté de mouvement dans le pays d'accueil, la possibilité de travailler et l'accès aux moyens de télécommunication. (...)

Promouvoir veut dire essentiellement œuvrer afin que tous les migrants et les réfugiés ainsi que les communautés qui les accueillent soient mis en condition de se réaliser en tant que personnes (...). J'encourage à œuvrer afin que soit promue l'insertion socio-professionnelle des migrants et des réfugiés, garantissant à tous – y compris aux demandeurs d'asile – la possibilité de travailler, des parcours de formation linguistique et de citoyenneté active (...). Son intégrité [de la famille] doit être toujours promue, en favorisant le regroupement familial (...). Je souhaite que dans la distribution de ces aides [internationales], soient pris en compte les besoins (par ex. l'assistance médicale et sociale ainsi que l'éducation) des pays en développement qui reçoivent d'importants flux de réfugiés et de migrants.

Intégrer se place sur le plan des opportunités d'enrichissement interculturel général du fait de la présence de migrants et de réfugiés. L'intégration n'est pas « une assimilation », qui conduit à supprimer ou à oublier sa propre identité culturelle. Le contact avec l'autre amène plutôt à en découvrir le « secret », à s'ouvrir à lui pour en accueillir les aspects valables et contribuer ainsi à une plus grande connaissance de chacun. Il s'agit d'un processus de longue haleine qui vise à former des sociétés et des cultures. (...)

Extraits du Message du Pape François pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié 2018 - Vatican, 15 août 2017

Terrorisme au Sahel

Dans cinq ans, il sera trop tard !



Serge Michailof
chercheur associé à
l'IRIS (Institut des relations
internationales et
stratégiques)*

Serge Michailof alerte sur la déstabilisation en cours au Sahel et insiste sur la reconstruction de l'appareil d'Etat, préalable à la restauration de la sécurité dans la région. La France et l'Europe doivent faire du Sahel une priorité aux plans politique et de l'aide au développement.

Le terrorisme se développe en zone sahélienne. Quel diagnostic faites-vous de la situation? Quels sont les risques majeurs pour cette région et pour l'Afrique de l'Ouest ?

Serge Michailof : J'explique dans mon dernier livre « Africanistan »* que malgré des différences géographiques et culturelles évidentes, le Sahel montre aujourd'hui nombre de caractéristiques qui expliquent le naufrage de l'Afghanistan: une croissance démographique hors de contrôle ; une agriculture en panne fragilisée par le réchauffement climatique, une misère rurale vraiment choquante à notre époque ; un chômage et un sous-emploi qui entraînent une perte d'espoir d'insertion économique et sociale pour les jeunes ; une absence d'Etat, de loi et d'ordre ; une extension de l'insécurité au quotidien et du banditisme, le développement de milices ; un approfondissement des fractures ethniques ; l'essor des trafics (drogue, armes, migrants) contrôlés par des mafias djihadistes ; la circulation des armes, une extension de l'islam radical et du salafisme.

Le maillon faible est le Mali où le processus de paix est bloqué, où le régime se révèle incapable de reconstruire un appareil d'Etat et est gangréné par la corruption. L'Etat se délite non seulement dans le nord du pays, en proie de longue date à un irrédentisme touareg jamais réglé, mais aussi au centre et au sud du pays, où les Peuls se révoltent et conduisent une guérilla qui tourne à l'anarchie.

L'insécurité déborde au niveau sous-régional. Des accrochages quasi hebdomadaires surviennent entre l'armée nigérienne et des groupes armés venant du Mali à moins de 100 km de Niamey. Le nord du Burkina est une zone où les Occidentaux ne peuvent plus s'aventurer. Et Boko Haram au sud-est du Niger ! Comme en Afghanistan, les meilleures perspectives d'insertion sociale et de succès

économique pour de jeunes ruraux analphabètes est encore de se joindre aux bandes de trafiquants et le cas échéant de basculer dans le djihadisme.

Comment agir pour assurer sécurité et développement dans cette région et quelle devrait être l'approche de la France, très engagée dans la région ?

S.M. : La France a paré au plus pressé avec l'opération Serval. Elle tente de limiter les dégâts au nord du Sahel avec Barkhane. Mais le problème est avant tout économique, social, politique et idéologique. Une aide bien conçue et bien ciblée peut modifier la donne au plan économique en relançant l'agriculture et le développement rural au sens large. Mais telle qu'elle est actuellement conçue l'aide va vite, comme en Afghanistan, faire partie du problème. Au plan social, il y a des chantiers immenses. L'éducation est à la dérive. On a partout construit des écoles mais les maîtres ne sont ni formés, ni encadrés. Il faudra 10 ans et d'énormes efforts pour remettre sur pied des systèmes éducatifs qui sont par terre.

Or l'approche de la France au Sahel est pour l'instant essentiellement militaire. Barkhane coûte environ 700 millions d'euros par an. Notre aide bilatérale au Sahel représente le dixième de ce coût. Elle ne pèse pas sur le cours des événements. Et l'aide multilatérale et européenne est malheureusement pour une bonne part mal ciblée et souvent mal gérée faute d'expertise. Elle se désintéresse par exemple de la reconstruction de l'appareil d'Etat de ces pays alors que c'est sans doute la plus urgente des tâches. Avant de construire des écoles pour les filles, il faut remettre en place une gendarmerie professionnelle sinon les filles n'iront jamais à l'école.

Au plan politique, la présence militaire française commence à être contestée. Les jeux politiques locaux ont leur propre dynamique. Enfin, au plan idéologique, c'est aux dirigeants politiques et religieux locaux de lutter sérieusement contre le salafisme. Or, ils sont en ce domaine d'une prudence qui borde parfois au mieux l'ambiguïté, parfois la complicité.

Les récentes propositions du président Macron sont-elles à la hauteur des enjeux ?

S.M. : Pour l'instant, on continue sur la voie d'une priorité donnée à l'action militaire. Mais je pense que les choses vont changer. Le Président est conscient des problèmes. Son entourage se rend compte de l'urgence qu'il y a à changer de pied, à faire du Sahel une priorité tant au plan politique que celui de l'aide au développement. La complaisance dont a fait preuve notre Président précédent vis-à-vis du régime malien actuel qui s'est quand

De Serval à Barkhane

Lancée par la France le 11 janvier 2013 à la demande du gouvernement malien, « l'opération Serval » s'est achevée le 31 juillet 2014. Cette intervention militaire a permis, souligne le ministre français des Armées, « de stopper l'offensive djihadiste qui menaçait Bamako, de mettre fin à l'organisation industrielle du terrorisme qui s'était développée dans le désert du Nord Mali et de transférer la mission de stabilisation du Mali aux partenaires maliens ainsi qu'aux forces de l'ONU (MINUSMA) ». La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali, a été établie par la résolution 2100 du Conseil de sécurité des Nations Unies le 25 avril 2013. Renouvelé pour la 4^{ème} fois, son mandat est porté jusqu'au 30 juin 2018. Son effectif est de plus de 13 200 soldats et 1920 policiers.

L'opération Barkhane, conduite par les armées françaises, a été lancée le 1^{er} août 2014. Elle repose sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS), la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. Elle vise en priorité à favoriser l'appropriation par les pays partenaires du G5 Sahel (lire l'encadré en page 5) de la lutte contre les groupes armés terroristes, sur l'ensemble de la BSS. Avec 4000 militaires engagés, il s'agit du plus important déploiement français en opération extérieure. Le poste de commandement est basé à N'Djamena (Tchad).

Cette logique de partenariat structure les relations entretenues par Barkhane avec les autres forces engagées dans le processus de stabilisation au Mali et dans la région du Liptako-Gourma (zone dite « des trois frontières ») : la MINUSMA, l'EUTM Mali (la mission européenne de formation de l'armée malienne) lancée en février 2013, et les forces armées des pays concernés.

(Source : Etat-major des armées, France, déc. 2017)

même fait remarquer peu après les élections, par l'achat d'un avion présidentiel dont on ne connaîtra jamais le coût sur un budget local de la défense exsangue, je crois que c'est terminé.

Pour autant la marge d'action tant budgétaire que politique est étroite. La France ne peut pas être le gendarme de l'Afrique. Son aide restera marginale au Sahel. Mais elle peut faciliter un ciblage efficace de l'aide des multilatéraux et européens. La France a essentiellement un rôle de mobilisateur et de coordinateur à jouer tant au plan politique que budgétaire et militaire. La situation est encore gérable. Mais bien sûr, si rien ne change, dans 5 ans ce ne sera plus le cas.

Propos recueillis par Catherine Végio
(fin octobre 2017)

*Serge Michailof a présenté son ouvrage « Africanistan – L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ? » (Fayard, 2015) lors d'une réunion de la Plateforme UE/Afrique(s) le 11 décembre 2015.

Le verrou des inégalités

Les performances économiques des pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas permis de réduire les inégalités. Il faut promouvoir une croissance inclusive, en stimulant les productions locales et en mobilisant les ressources financières internes.

L'Afrique de l'Ouest est la région la plus dynamique d'Afrique subsaharienne, avec un taux de croissance annuel moyen de 5% sur les deux dernières décennies (FMI). Cependant, près de la moitié de sa population (près de 150 millions de personnes) est pauvre et vit avec moins de 1,90 dollar par jour, selon la Banque mondiale. C'est la deuxième région la plus inégalitaire au monde, derrière l'Amérique latine.

La situation est toutefois assez hétéroclite selon les pays. Si au début des années 90, le niveau était globalement le même dans tous les pays de la région, certains pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo ont connu une hausse des écarts de revenus entre 2000 et 2011, tandis que d'autres, comme le Sénégal, le Mali et le Niger, ont enregistré une légère baisse. Entre 2000 et 2011, la part de la consommation allant aux 10 % les plus riches au Ghana et au Nigeria s'est accrue par rapport à celle destinée aux 40 % des plus pauvres. Alors qu'à l'inverse, au Sénégal, au Mali et au Niger, c'est la part de la consommation des plus pauvres qui a augmenté, relativement à celle des plus riches.

Des inégalités multifformes

Les inégalités dans la zone prennent des formes variées, à la fois en termes de revenus et/ou en termes d'accès aux services sociaux

Pour en savoir plus

Oxfam (2012). *Inequality in Nigeria : Exploring the drivers.*

The Economist (2017). *The Global liveability report.*

Banque Mondiale (2017). *Géographie du bien être au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo.*

UNECA (2017) : *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique.*

PNUD (2017) : *Inégalité de revenus en Afrique subsaharienne.*

de base. La plus forte et la plus perceptible est spatiale. Les modes de vie varient fortement entre zone urbaine et rurale et l'accès aux services de base reste problématique, surtout dans le monde rural.

Dans les zones urbaines, quartiers luxueux et bidonvilles mal desservis en transport, en électricité et en eau potable, cohabitent. A titre d'exemple, Abidjan, troisième ville la plus chère du continent en 2017 (The Economist Intelligence Unit)¹ abrite le plus gros bidonville de la région (San Pedro).

Entre zones urbaines, les différences sont aussi fortes. Les villes côtières, au sud, sont plus développées que les villes au nord, enclavées. La région de Lagos est par exemple la plus développée du Nigeria avec ses milliers de millionnaires, par rapport au nord et au sud-est.

Cette spatialité des inégalités suit le fonctionnement même de l'économie, héritée de la colonisation. Les campagnes produisent pour nourrir les villes, dont une partie de la population issue de l'exode rural offre des services (personnel de maison, chauffeurs, commerce de détail, etc.) mal rémunérés.

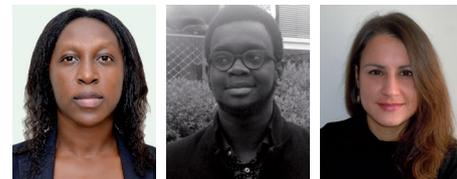


Parmi les 25 pays les plus pauvres du monde, 21 sont en Afrique.

Des politiques peu efficaces

Les performances enregistrées par les pays de la région n'ont pas permis de réduire les écarts. De fait, la croissance est portée d'une part, par la production et l'exportation de matières premières, et d'autre part, par la hausse des investissements publics, qui financent la construction d'infrastructures. Les entreprises locales ne participent qu'en marge à ces activités, ce qui ne favorise pas la distribution des revenus.

Par ailleurs, au-delà des initiatives internationales en faveur de la réduction de la pauvreté, que les autorités locales ne s'approprient pas toujours, et des programmes de filets sociaux, le manque de vision politique quant à cette



Joelle Gouali, Cheikh Cissé
Avec Marie Caplain experts auprès de
L'Afrique des Idées*

problématique contribue à accentuer ces inégalités. Il relèverait de la collusion entre le politique et la sphère économique, qui cherche à protéger ses intérêts via la corruption. Selon Oxfam², la mauvaise gouvernance et la corruption ont contribué à la persistance des inégalités au Nigeria.

Les défis d'une croissance inclusive

La réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest passera par des actions fortes. D'abord, il est nécessaire pour les Etats de promouvoir la croissance inclusive. Il s'agit de stimuler les secteurs à fort potentiel de croissance et qui absorbent la main d'œuvre.

Le secteur agricole concentre la main d'œuvre dans tous les pays de la région mais reste le moins productif en raison d'un manque d'investissement. Il faut donc favoriser l'augmentation de la productivité agricole en favorisant l'irrigation, l'utilisation d'engrais ou encore l'accès au crédit par exemple.

Il faut aussi encourager l'urbanisation dans les régions pauvres pour permettre l'émergence de centres économiques. La concentration des activités entraîne des économies d'agglomération, liées à une baisse des coûts de transport mais aussi une augmentation des gains de productivité. La concentration de population dans des espaces restreints permet aussi de faire baisser le coût de certains services publics, et donc de favoriser la réduction des inégalités dans l'accès à l'éducation et à la santé. La mise en œuvre de telles actions nécessitera la mobilisation de ressources financières, qui dans le contexte actuel de raréfaction de l'aide internationale, devraient être mobilisées auprès des unités de production informelles mais aussi auprès des grandes fortunes des pays qui échappent largement à la fiscalité. Cette dernière tâche peut s'avérer complexe du fait des liens privilégiés entre les autorités et ces « fortunes ».

¹ The Global Liveability report 2017.

² Oxfam (2012). *Inequality in Nigeria : Exploring the drivers.*

*L'Afrique des idées, cercle de réflexion : www.lafriqueidesidees.org

Europe : un modèle de solidarité à inventer

Les pays de l'Union européenne doivent mettre en commun leurs talents, leurs savoir-faire, leurs expériences et partager un vrai budget pour créer une solidarité à la hauteur des enjeux contemporains.

« Unis dans la diversité ». La devise de l'Union européenne sonne comme une gageure. Après vingt siècles de guerre, l'union semblait irréaliste. Or, malgré sa lenteur, ses erreurs, ses lacunes, la construction européenne a réussi l'utopie : entre

nous, la guerre est bannie à jamais.

Le mariage de nos économies, de nos cultures et de nos sociétés est tel que nos destins sont désormais liés de façon indissoluble. Le Brexit en apporte la démonstration par l'absurde. Mais l'union des destins n'a pas spontanément engendré le degré de solidarité désormais nécessaire. Nous avons atteint la cohésion d'une assemblée de copropriétaires grincheux. Que manque-t-il pour passer au

Alain Lamassoure
député européen



niveau de solidarité dont a besoin une famille de peuples libres ? Que chacun s'approprie ou se réapproprie le projet : l'union et la diversité – en l'adaptant aux temps nouveaux.

S'appropriier l'union...

S'approprier l'union, aujourd'hui, c'est comprendre que les formidables défis et opportunités de notre siècle dépassent les moyens mêmes des plus grands de nos Etats. La révolution numérique, l'émergence de l'Asie et de l'Afrique, les migrations de masse, le fanatisme islamiste, l'aventurisme russe, la transition énergétique, la maîtrise des puissances multinationales financières, technologiques ou mafieuses : face à ça, nous sommes tous des petits Luxembourg. Mais si on l'admet, il faut accepter de décider ensemble et d'appliquer ensemble les politiques correspondantes – et pas seulement celles qui nous arrangent.

La France a trop longtemps cherché à ruser avec ses propres engagements européens, particulièrement sur la bonne gestion économique, pour être crédible dans sa critique de l'égoïsme des autres. Et il faut aussi franchir une étape suivante, en mettant nos moyens correspondants en commun : nos talents, nos savoir-faire, nos expériences et finalement une part significative de notre argent public. Grâce

soit rendue ici au président Macron : pour la première fois un chef d'Etat européen a osé briser le tabou du budget communautaire en évoquant un changement radical d'ordre de grandeur du mini-budget de l'Union, scotché depuis vingt ans à 1% du PIB. On attend la suite.

... et la diversité

S'approprier la diversité est un objectif plus surprenant, mais tout aussi nécessaire. C'est regarder, écouter et comprendre les autres avant de prendre les décisions communes. Les gouvernements de coalition ne fonctionnent pas du tout comme la monarchie républicaine française. La rigueur toute luthérienne sur la transparence et la moralité de la vie politique au nord du continent ne souffrent pas les accommodements avec la probité qui sont encore habituels dans l'Europe méridionale. Les pays qui ont été broyés par la guerre et par quarante ans de communisme ont encore besoin de temps pour acclimater les règles de vie en commun des vieilles démocraties. Une

vraie politique étrangère commune sera possible le jour où la Pologne comprendra qu'au XXI^e siècle l'avenir de l'Europe se joue d'abord en Afrique, et où la France et l'Italie oseront traiter comme tel l'impérialisme russe, aussi dangereux que désuet.

Comment y parvenir ? Là encore, le président Macron a proposé une approche novatrice : les conventions démocratiques. Organiser en France, et dans toute l'Europe, partout, à tous les niveaux, des débats au sein de la société civile. Qu'attendons-nous de l'Europe ? Qu'est-ce qui nous unit ? Jusqu'où sommes-nous prêts à être solidaires, entre nous et dans le monde ? Chacun de nos pays a besoin de cet examen de conscience. Engagés en 2018, ces débats devraient inspirer les programmes des familles politiques européennes pour les élections de 2019. Et permettre à chaque pays, à travers ces élections, de choisir son avenir dans la maison commune actuelle ou au sein d'une vraie famille européenne pleinement solidaire.

Du bon usage de l'APE entre l'Europe et la Cedeao



Moubarak LO
conseiller spécial et
économiste en chef
du Premier Ministre du
Sénégal

L'accord de partenariat économique est une opportunité pour se saisir de deux questions stratégiques, estime Moubarak Lo : la promotion des délocalisations des industries européennes et la création d'un marché commun du travail entre les deux zones.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), de concert avec l'Union économique monétaire ouest-africaine (Uemoa) a conclu avec l'Union européenne (UE), en décembre 2014, un accord de partenariat économique (APE). Tous les Etats membres de la Cedeao ont signé le texte de l'Accord, en dehors du Nigéria et de la Gambie.

L'APE, qui doit encore être ratifié par les parties prenantes, prévoit, du côté de la Cedeao, une libéralisation progressive, sur une période de 20 ans dont 5 ans sans réduction tarifaire aucune, des échanges en provenance de l'UE, pour 75% des lignes tarifaires. Des mesures de protection et de sauvegarde peuvent également être déclenchées par les pays ouest-africains, de manière temporaire, lorsque les circonstances l'exigent. Pour sa part, l'UE ouvrira, *hic et nunc*, son marché aux pays de la Cedeao, en leur accordant une franchise totale des droits de douane.

Il s'agit donc, pour la Cedeao, d'un bon accord qui s'inscrit dans la nouvelle dynamique mondiale de la libéralisation des échanges,

menée sous la houlette de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et dont les économistes soulignent de manière quasi-consensuelle la relation positive avec la croissance économique.

De surcroît, l'UE a accepté d'octroyer à la Cedeao, au titre du soutien à la mise à niveau du tissu productif ouest-africain et à la transition fiscale, une aide de 6,5 milliards d'euros au titre du PAPED (Programme de l'APE pour le Développement), soit 3 milliards de dollars de moins que ce que souhaitaient les négociateurs de la Cedeao. Elle a également ouvert la possibilité d'enrichir le PAPED, en y intégrant d'autres thèmes contribuant au développement durable de l'Afrique. Cette opportunité peut et doit être saisie par la Cedeao pour amener sur la table de discussion deux questions stratégiques.

La première concerne la promotion des délocalisations des industries européennes, en y incluant un volet de transfert de technologie. Le différentiel de coûts salariaux et l'amélioration de l'environnement des affaires des pays ouest-africains constituent des facteurs favorables pour encourager ce mouvement de délocalisation. La Banque européenne d'Investissement (BEI) peut l'accompagner, à travers son tout nouveau Plan d'investissement extérieur, dont le montant représente 44 milliards d'euros.

La seconde question est liée à la création d'un marché commun du travail entre les deux zones, en prenant en considération la divergence des dynamiques démographiques entre l'UE et la Cedeao. L'Afrique de l'Ouest y gagnera en création d'opportunités d'emplois pour ses jeunes, et l'UE pourra maintenir sur la durée une forte productivité dans son économie et s'assurer d'une meilleure régulation des flux migratoires sur son territoire.

En définitive, la Cedeao peut transformer l'APE

en un atout bénéfique dans le moyen et le long termes, à condition qu'elle sache en faire un bon usage.

Le G5 Sahel

Le G5 Sahel regroupe cinq pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : **le Burkina-Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad**. Créé en février 2014 à Nouakchott (Mauritanie) à l'initiative des chefs d'Etat de la région avec l'appui de la France, le G5 Sahel est un cadre institutionnel de suivi de la coopération régionale, destiné à coordonner les politiques de développement et de sécurité de ses membres.

Dans ce cadre, les chefs d'état-major des pays du G5 se réunissent régulièrement pour partager leur évaluation de la situation sécuritaire dans la BSS, renforcer leur coopération face aux menaces transfrontalières liées au terrorisme et réduire les risques que les groupes armés terroristes font peser sur la stabilité régionale. Considérée comme « un partenaire stratégique », la France, par l'intermédiaire du chef d'état-major des armées, a été conviée à plusieurs reprises à ces réunions.

En février 2017, les cinq pays du G5 ont annoncé la création d'une **force conjointe** du G5 Sahel contre le terrorisme. Le 2 juillet à Bamako, à l'occasion d'un sommet du G5 Sahel en présence du président français Emmanuel Macron, les chefs d'Etat de la Mauritanie, du Niger, du Tchad, du Mali et du Burkina Faso ont officiellement annoncé sa mise en place.

Cette initiative vise à former, d'ici à la mi-2018, un contingent de 5 000 soldats. La France, qui souhaite se désengager progressivement, a organisé le 13 décembre dernier à Paris une réunion internationale pour accélérer la mise en œuvre de cette nouvelle force conjointe et mobiliser les 400 millions d'euros nécessaires selon ses estimations. L'appel aux contributions internationales a reçu jusqu'à présent un accueil mitigé. L'Union européenne a promis 50 millions d'euros, la France 8 millions, chacun des cinq pays sahéliens 10 millions, les Etats-Unis une aide bilatérale globale de 60 millions de dollars. L'Arabie Saoudite a annoncé qu'elle participerait à hauteur de 100 millions de dollars. Un prochain Sommet se réunira sur ce sujet à Bruxelles, en février 2018.

Pour en savoir plus : www.g5sahel.org

Uemoa-Cedeao « Le processus de convergence connaît une impulsion très forte »

Abdallah Boureima fait le point sur la coopération entre les deux organisations ouest-africaines.

Où en est le processus de convergence entre l'Uemoa et la Cedeao en termes de politiques et de mutualisation de moyens ? Pouvez-vous nous donner des exemples concrets et significatifs ?

Abdallah Boureima : L'Accord de coopération et de partenariat Uemoa-Cedeao¹ a été signé le 5 mai 2004 à Abuja. Le processus de convergence connaît une impulsion très forte depuis quelques années. Ce dynamisme dans la coopération entre les deux organisations régionales, porté par une conscience claire des défis et de l'obligation d'y apporter des solutions, se traduit par la régularité des rencontres, tant au plan technique que politique, le nombre croissant de dossiers traités dans le cadre du Secrétariat technique conjoint (STC) et l'attention portée par les chefs d'institution.

Tout en restant dans leurs mandats respectifs conférés par leurs traités, les Commissions

des deux organisations sont parvenues à mener à terme des processus d'harmonisation des textes communautaires sur des dossiers très importants, notamment le Tarif extérieur commun (TEC voir en page 9) de la CEDEAO, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (TEC).

La collaboration entre les deux Commissions a enregistré d'autres succès tels que la mise en place d'une base de données macroéconomique unifiée (Ecobase), l'élaboration conjointe de textes sur les intrants (les pesticides, les engrais, les semences), la mise en cohérence des programmes de développement régionaux à travers la plateforme de collaboration établie entre la cellule de gestion du Programme économique régional (PER)

« Les avancées de l'une sont capitalisées progressivement par l'autre »

de l'UEMOA et la cellule du Programme communautaire de développement (PCD) de la CEDEAO.

Des partenaires importants comme l'Union européenne accompagnent le processus de convergence : les financements du Fonds européen de développement (FED) sont mis en œuvre de façon conjointe à travers le Programme indicatif régional (PIR).

Que reste-t-il à faire pour éliminer les chevauchements et les duplications d'actions entre les deux organisations ? Dans quels domaines prioritaires bâtir des synergies pour favoriser l'intégration régionale ?

A.B. : Afin d'éliminer les chevauchements et les duplications d'actions, les Commissions des deux organisations ont adopté un protocole de convergence lors de la 16^{ème} rencontre interinstitutionnelle tenue à Ouagadougou le 8 septembre 2017. Ce protocole vient compléter ou opérationnaliser le protocole d'accord signé le 26 novembre 2014 à Abuja pour la mise en cohérence des normes communautaires.

Ce protocole vise à résoudre les difficultés de convergence des textes adoptés ou en cours d'adoption d'une part, et de prévenir les divergences et les chevauchements des textes à venir d'autre part. Il institue une démarche conjointe entre les services techniques des deux organisations dans l'élaboration et l'adoption des normes communautaires.

Il prévoit par ailleurs des mécanismes de concertation dans la mise en œuvre des projets et programmes communautaires.

L'accent est mis sur plus de synergies et de complémentarités dans tous les chantiers de



Abdallah Boureima
président de la Commission de l'Uemoa,

convergence pour un approfondissement de l'intégration régionale ouest-africaine. On peut ainsi citer les domaines prioritaires ci-après : la surveillance multilatérale, les douanes et la fiscalité intérieure, le TEC-CEDEAO, l'APE, les programmes régionaux.

L'Uemoa est considérée comme l'exemple d'intégration économique le plus avancé de la région ouest-africaine. Quel modèle de développement entendez-vous promouvoir ?

A.B. : L'UEMOA entend créer un espace de solidarité et de prospérité partagée pour le bien-être des populations de la zone. La construction d'un vaste marché commun concurrentiel, la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et l'ouverture sur l'extérieur devraient permettre la réduction de la pauvreté et le développement de la zone. Le processus de convergence avec la CEDEAO contribue à ces objectifs en favorisant l'accélération de l'intégration en Afrique de l'ouest.

Dans le cadre de ce processus, l'UEMOA entend promouvoir ses acquis et ses avantages comparatifs, tant sur le plan monétaire qu'économique, qui peuvent être capitalisés par la CEDEAO. Il s'agit d'une stratégie à géométrie variable et à rythmes différenciés dans laquelle les avancées de l'une sont capitalisées progressivement par l'autre. C'est le cas du TEC CEDEAO qui a bénéficié des acquis du TEC UEMOA. Dans le cadre de cette stratégie, l'UEMOA œuvre à la consolidation de ses acquis aux côtés de la CEDEAO et continuera surtout d'investir de nouveaux secteurs porteurs à identifier dans la voie de l'approfondissement de l'intégration (exemple, la libre pratique). Ce qui préservera en définitive son rôle avant-gardiste et de « noyau dur » voire de locomotive du processus d'intégration en Afrique de l'ouest.

Propos recueillis par Catherine Végilo

¹ Uemoa : Union économique et monétaire ouest-africaine. Cedeao : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Lire l'article du président de la Commission de la Cedeao, Marcel de Souza, dans le n°4 de La Lettre des Entretiens Eurafriens.

Des financements du FED

Le Programme indicatif régional (PIR) est un programme financé par l'UE dans le cadre du 11^{ème} FED (Fonds européen de développement). Le montant global du PIR s'élève à plus d'un milliard d'euros. En marge du 6^{ème} Business Forum UE-Afrique à Abidjan, le président Boureima a signé le 27 novembre 2017 des conventions de financement du PIR-11^{ème} FED avec l'UE, la BEI (Banque européenne d'investissement), l'AFD (Agence française de développement), la BAD (Banque africaine de développement) et la Cedeao. Ces financements doivent contribuer à la réalisation des chantiers d'intégration régionale, en particulier dans les domaines des infrastructures de transport et d'énergie.



Les Entretiens Européens
& Eurafriens

Rapprocher - Débattre - Fraterniser

Découvrez

les actes des Entretiens Eurafriens de Paris

www.entretiens-europeens.org

Maison des Travaux Publics - 6 & 7 mars 2017

Le long chemin vers une monnaie commune

Nadim Michel Kalife se penche sur les conditions à réunir pour que la future monnaie commune ouest-africaine soit un véritable outil d'intégration régionale.

Mi-septembre 2017, Marcel de Souza, le président de la Commission de la Cedeao, a plaidé pour la création de la monnaie commune ouest-africaine « sans précipitation ». Ce projet, reporté une nouvelle fois dans le temps¹, vous paraît-il réalisable et souhaitable ?

Nadim Michel Kalife : Marcel de Souza a raison, car l'absence de convergence des politiques monétaires des différentes zones monétaires incluses dans la Cedeao ne prédispose guère, à ce jour, à la création d'une monnaie commune. Il faudrait d'abord que les monnaies de la Communauté (notamment Naira, Cedi et Franc CFA) encadrent les variations de leurs cours de change dans une fourchette de plus ou moins 5% de marge par rapport à une monnaie de référence ou à un panier de monnaies représentant les principaux partenaires commerciaux de la Cedeao, ceci dans le but de discipliner leur politique monétaire au sein de leur future communauté monétaire. Ensuite, les différentes monnaies pourraient se fondre dans une monnaie unique que l'on dénommerait « Cauris » ou « Afro » au cas où l'UE et sa zone euro prendraient une part active dans la réalisation de l'intégration réelle des pays membres de la Cedeao.

Existe-t-il une réelle volonté politique pour créer cette monnaie commune? Que pensez-vous de la proposition alternative du président ivoirien Alassane Ouattara d'étendre la zone monétaire du FCFA à l'ensemble des pays de la Cedeao?

N.M.K. : Il a manqué jusqu'ici une réelle volonté politique de la plupart des chefs d'Etat pour adopter une monnaie commune, tout simplement parce qu'elle exige un Etat de droit supranational limitant leurs pouvoirs. Quant à l'extension de la zone monétaire Fcfa au Ghana et au Nigeria, ceux-ci y répugnent car ils craignent la marque de l'ancien colonisateur et le droit de veto du Trésor français au conseil d'administration de la Banque cen-

trale des Etats d'Afrique de l'Ouest (Bceao), contrepartie de sa garantie de change fixe du Fcfa en euro. En outre, les monnaies Cedi et Naira ont été définies en dollar dès leur création en 1972, pour montrer l'émancipation du Ghana et du Nigéria vis-à-vis de leur ancien colonisateur britannique. Il faut donc emprunter le long chemin de création d'une monnaie commune avant d'en faire la monnaie unique, et cela exige l'instauration de l'Etat de droit supranational dans l'ensemble des pays membres de la Cedeao.

Quels sont les défis principaux à relever pour constituer un réel marché commun ouest-africain, dans la mesure où une monnaie unique ne saurait exister sans un marché intérieur ?

N.M.K. : L'APE (Accord de partenariat économique UE/Cedeao)² doit être l'outil privilégié de l'intégration régionale des 13 pays membres de la Cedeao, demeurée au stade des balbutiements en raison des réseaux de corruption alimentant les douaniers et policiers qui contrôlent les frontières intérieures de la zone. L'immense intérêt économique pour l'UE de développer le marché commun de la Cedeao (510 millions de consommateurs en 2030) devrait la conduire à soutenir le renforcement des pouvoirs de la Commission de la Cedeao. Car celle-ci doit veiller de près à l'instauration de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance au sein de tous les pays membres afin que ce grand marché intérieur soit effectif et permette de réaliser les objectifs de développement de l'APE.

Quel système de financement des économies ouest-africaines faudrait-il bâtir, le système financier constituant la principale courroie de transmission de la politique monétaire?

N.M.K. : Pour développer durablement l'Afrique, il faudrait promouvoir une abondante classe moyenne d'entrepreneurs privés grâce à un système de financement adapté. Les banques ne sont pas disposées à prendre des risques élevés d'impayés (ce qui serait contraire aux intérêts de leurs actionnaires privés). Il faut que les bailleurs de fonds internationaux



Nadim Michel Kalife
économiste togolais

(BCE, FED, FMI, BAD³...) acceptent ce risque. En outre, il faudrait créer une banque de financement des logements sociaux pour éviter la grave crise qui s'annonce dans ce domaine, compte tenu des perspectives démographiques africaines.

Au plan macro-économique, quelles seraient les politiques à mutualiser ? Notamment au niveau budgétaire, quels seraient les termes de la solidarité à bâtir ?

N.M.K. : Il faudrait, sous l'autorité supranationale de la Commission de la Cedeao, faire respecter la discipline budgétaire, garante de stabilité monétaire et d'une faible inflation dans chaque pays membre. Cela inspirerait confiance à la population dans sa monnaie nationale en prévision de la monnaie unique ouest-africaine. Il faudrait aussi renforcer l'autorité d'une grande Cour de justice communautaire de la Cedeao afin de faire régner un ordre communautaire de justice dans tous les pays membres. Ce rôle est partiellement rempli par l'OHADA⁴, mais limité dans sa mise en œuvre par manque de moyens.

Ce sont là deux conditions *sine qua non* de l'intégration réelle ouest-africaine. Elles permettront d'attirer aussi bien les investissements étrangers que les nationaux et ceux de la diaspora africaine et de créer les millions d'emplois nécessaires dans une zone qui comptera 510 millions d'habitants en 2030.

Propos recueillis par Catherine Véglio

¹ Cette monnaie commune avait déjà été programmée pour 2000, puis 2015, ensuite 2020.

² Voir l'article de Moubarrack Lo en page 5

³ BCE : Banque centrale européenne ; FED : Réserve fédérale américaine ; FMI : Fonds monétaire international ; BAD : Banque africaine de développement.

⁴ Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

BCE : Une politique monétaire inchangée malgré une conjoncture plus favorable

Le 26 octobre dernier, la Banque Centrale Européenne a relevé ses prévisions de croissance pour la zone euro de 2017 à 2019, avec une hausse de 2,4 % du PIB en 2017, 2,3 % en 2018, et 1,9 % en 2019, contre respectivement 2,2 %, 1,8 % et 1,7 % dans leurs précédentes projections, publiées en septembre.

Pour Mario Draghi, le gouverneur de la BCE, cette croissance est due au soutien fourni depuis trois ans par la banque centrale, sous forme d'injection massive de liquidités dans l'économie et de taux offrant des « conditions de crédit très favorables », des taux bas qui resteront inchangés. Selon lui, le risque de déflation est désormais écarté, mais pour autant, l'inflation peine à atteindre l'objectif de 2% que la BCE s'était fixé. Elle devrait atteindre 1,5 % en 2017, 1,4 % en 2018 et 1,5 % en 2019.

Dans ce contexte, la BCE n'a touché à aucun de ses leviers de politique monétaire. Les rachats d'obligations se poursuivront au rythme mensuel de 30 milliards d'euros jusqu'en septembre 2018, et si besoin « au-delà ».

C.F.

DÉCIDEURS
GUIDE-ANNUAIRE
COMMERCES - CRÉDIT - FINANCEMENT - ÉNERGIE - INFRASTRUCTURES - TÉLÉCOMS - SANTÉ

AFRIQUE

L'AFRIQUE QUI ENTREPREND
- 100 ENTREPRENEURS
- 100 ENTREPRISES INNOVANTES
- 100 INNOVATIONS

Le guide des Leaders League, partenaire des Entretiens Eurafriens

- Retrouvez l'article sur Les Entretiens de Paris en page 43

Eshop.leadersleague.com

Relations transfrontalières, une dynamique en marche

La coopération transfrontalière va s'imposer comme un sujet majeur d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. C'est ce qu'ont expliqué Laurent Bossard, directeur du Club du Sahel (OCDE) et Edmond Sougué, auteur d'une thèse sur les villes transfrontalières, lors de la conférence de la Plateforme UE/Afrique(s) du 19 mai 2017 à Paris.

La croissance démographique de l'Afrique de l'Ouest (son nombre d'habitants passerait de 367 millions en 2015 à 538 millions en 2030) va augmenter la densité de la population et multiplier les interactions transfrontalières, observe le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dans une étude¹. Aujourd'hui, 40% de la population urbaine régionale vit à moins de 100 km d'une frontière et 123 marchés sont situés à moins de 40 km d'une frontière.

Les relations transfrontalières sont de plus en plus indispensables pour permettre à la région de bénéficier des opportunités économiques offertes par l'expansion des marchés et le dividende démographique, note l'étude. La coopération frontalière va bel et bien s'imposer comme un sujet majeur d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Des microrégions actives

D'ores et déjà, la vitalité des échanges commerciaux transfrontalières illustre, selon **Laurent Bossard**, « une réalité invisible de l'intégration ouest-africaine ». Car les statistiques officielles ne prennent pas en compte les échanges transfrontaliers informels, qui pourraient représenter plus de 75% du commerce total dans

des pays comme le Bénin ou l'Ouganda, selon la Cnuced². Cette situation est due au niveau important du commerce de contrebande, lié aux différentiels de politiques économiques, monétaires, de taxations, ... Les tracasseries aux frontières expliquent aussi l'importance du commerce non déclaré³. Le commerce intrarégional est ainsi largement sous-estimé dans le domaine agricole alors même que les principaux bassins de marchés de céréales sont transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.

Les villes qui grandissent près des frontières ont engagé une dynamique de relations transfrontalières autour d'importants marchés locaux (Malanville par ex.) et sont des nœuds de connexion entre plusieurs réseaux transfrontaliers, comme le montre **Edmond Sougué**, consultant en aménagement et développement territorial, qui a analysé trois espaces urbains. Certaines villes sont aussi des zones de transit (Dori et Téra par ex. qui fonctionnent en tandem) ou encore des centres culturels (Bobo-Dioulasso par ex.). Elles offrent également des services de référence (santé, école, ...).

Ces microrégions transfrontalières suscitent des initiatives et des projets. C'est par exemple le cas du triangle Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo), au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, considéré comme prioritaire pour le développement de la coopération transfrontalière. Ce territoire fait l'objet d'un programme frontalier initié par le Partenariat pour le développement municipal (PDM) placé sous l'égide de la Cedeao et visant à créer des infrastructures communes (écoles, centres

de santé, radios) conçues pour répondre aux besoins des populations. Cet exemple illustre la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière, mise en avant par les organisations régionales (Cedeao et Uemoa) et les Etats.

Un potentiel à mobiliser

Cependant, le potentiel de coopération transfrontalière est encore largement inexploité et plusieurs conditions restent à réunir pour en faire un réel vecteur d'intégration régionale. Le manque d'infrastructures (routes, installations pour les marchés, sites de production, ...), l'environnement juridique et l'inadéquation des textes nationaux entravent les coopérations entre collectivités locales transfrontalières qui manquent, en outre, de moyens de financement.

Dans ses recommandations, l'étude du Club du Sahel estime qu'il faudrait transposer des directives de la Convention de Niamey sur la coopération transfrontalière et promouvoir des financements dédiés. Elle souligne aussi la nécessité de favoriser un plus grand transfert de ressources et de compétences au profit des organisations décentralisées et la participation du secteur privé et de la société civile. Selon un haut fonctionnaire de l'Union africaine : « Pour que la coopération transfrontalière réussisse, il faut s'appuyer sur les communautés locales (...) elles s'organisent, concluent des accords locaux, elles promeuvent la paix et la cohabitation, elles font tout ensemble ».

Catherine Véglio

¹ « Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest » - Les Cahiers de l'Afrique de l'Ouest - OCDE - 2017

² Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

³ Lire l'article « Taxi Cedeao » et celui de Marcel de Souza, président de la Commission de la Cedeao, dans le n°4 de La Lettre des Entretiens Eurafriens.

Renforcer la coopération transfrontalière

La création de cadres de concertation transfrontaliers est nécessaire pour réaliser des projets de développement locaux aux frontières. L'UE peut apporter son expertise via des partenariats décentralisés Nord-Sud.

Partout dans le monde, la coopération transfrontalière constitue à la fois un vecteur de paix, de stabilisation des zones frontalières, et de développement économique et social. Elle préfigure une intégration régionale, économique et politique, à l'instar de la construction européenne. Celle-ci requiert une action au niveau local (gouvernance transfrontalière, afin de développer les bassins de vie transfrontaliers, et les services aux habitants); au niveau national (coordination entre les Etats et avec leurs collectivités, afin de faciliter la coopération); et au niveau régional (pertinent pour les politiques de soutien à la coopération, comme Interreg¹ en Europe).

Des initiatives de promotion de la coopération transfrontalière ont été lancées en Afrique de l'Ouest, notamment par l'Uemoa et la Cedeao (mise en place de l'équivalent d'un Interreg dans la zone). Au-delà des activités traditionnelles animées par les populations

elles-mêmes, les acteurs institutionnels, et les partenaires techniques et financiers des organisations nationales et internationales de coopération soutiennent ces actions.

Les acteurs locaux aux frontières, et notamment les collectivités, sont confrontés à des enjeux spécifiques pour répondre aux besoins des populations : la définition d'une vision commune du développement du territoire transfrontalier; le développement de politiques coordonnées de part et d'autre de la frontière en matière de culture (réseaux de radios...), d'éducation, de santé, de transports, de développement économique, d'aménagement du territoire... ; la mutualisation d'équipements et de services publics transfrontaliers, comme un centre de soins. Les projets ne manquent pas. Toutefois les faibles capacités locales, financières, techniques et humaines constituent des obstacles majeurs. La plupart des programmes nationaux appuient des projets de développement local s'inscrivant dans un territoire s'arrêtant aux frontières nationales. Pour voir le jour, les projets transfrontaliers nécessitent de dépasser ces limites et de créer des cadres de concertation transfrontaliers.



Jean Peyron
directeur de la MOT
(Mission opérationnelle
transfrontalière)

Aussi les collectivités frontalières sont-elles demandeuses d'une expertise sur la coopération transfrontalière que l'Europe expérimente depuis une soixantaine d'années. Cette expertise peut intervenir via des partenariats décentralisés nord-sud avec des collectivités européennes frontalières rompues à la coopération transfrontalière.

La Mission opérationnelle transfrontalière² (MOT) structure publique multiniveaux associant le niveau local (collectivités frontalières et leurs groupements transfrontaliers), national (Etats, dont l'Etat français) et européen, a été créée pour faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. Elle est en mesure d'intervenir en appui de la coopération transfrontalière en Afrique de l'ouest.

¹ Programme européen de coopération entre les régions européennes. www.interregeurope.eu

² www.espaces-transfrontaliers.eu

Des projets pour développer les territoires

Transports, énergie, eau... Eiffage Sénégal, présent depuis 1926 dans ce pays, apporte son témoignage sur des projets en cours.

L'Autoroute de l'Avenir Dakar-Diamniadio-AIBD, dont le second tronçon a été inauguré le 24 octobre 2016, est une réalisation phare. Conçue par Eiffage en partenariat avec l'Apix, représentante de l'autorité concédante, construite et exploitée par Senac SA, filiale d'Eiffage, cette autoroute est une *success story*. Longue de 42 km, elle permet un gain de temps non négligeable (1h30) à tous les usagers du trajet Dakar - Banlieue¹.

Un TER express

Dans le cadre de la modernisation des transports ferroviaires, le gouvernement du Sénégal a confié au groupement formé par les sociétés Eiffage Rail Sénégal, CSE (Sénégal) et Yapi Merkezi (Turquie) la conception et la réalisation d'une nouvelle ligne de Train Express Régional (TER), entre le centre de Dakar et Diamniadio pour un montant de 373,5 millions d'euros. La 2^{ème} tranche reliera Diamniadio au nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD), situé à Diass, à environ 50 km de la ville de Dakar. Le TER constituera la première liaison ferroviaire électrique rapide du Sénégal et constituera un véritable «train social» pour les banlieues très peuplées de Dakar.

Une centrale solaire

Eiffage développe un projet de la centrale photovoltaïque Ten Merina d'une capacité de 30 MWC à Mérina Ndakhar dans la région de Thiès au Sénégal. Sa construction est assurée par des filiales du groupe Eiffage (RMT Industrie, RMT Sénégal et Eiffage Sénégal) pour un montant de 43 M€. La centrale permettra à terme de répondre à la demande de consommation annuelle de 200 000

Nicolas Sureau
directeur Projets
Environnement et
Industrie à l'international,
Eiffage Travaux Publics



habitants pour un tarif plus compétitif que celui des centrales thermiques du pays. L'entretien et la maintenance de la centrale seront assurés par Eiffage Services, RMT (filiale d'Eiffage) et Solaire direct (filiale d'Engie) pour une durée de 25 ans.

Un projet d'adduction d'eau potable

Eiffage, à travers ses filiales Eiffage Sénégal et Eiffage Génie Civil, a remporté le lot 2 du projet de traitement et d'adduction d'eau potable de Keur Momar Sarr 3 (KMS 3), pour un montant de 34 millions d'euros.

Le contrat porte sur la fourniture et la pose de 38 kilomètres de tuyaux et s'inscrit dans un projet global d'extension de la capacité d'adduction d'eau potable de la ville de Dakar à partir du lac de Guiers. Ce projet prévoit la construction d'une usine de traitement et de pompage d'eau potable d'une capacité de 200 000 m³/j (mise en service en 2020) ; la création d'une troisième conduite d'adduction d'eau (200 000 m³/j) reliant Keur Momar Sarr aux réservoirs de stockage de Thiès et Sébikotane puis de Dakar ; le renforcement et l'extension des réseaux de distribution.

KMS 3 permettra de répondre aux besoins croissants de la demande en eau, estimés à 550 000 m³/j à l'horizon 2025, contre 370 000 m³/j en 2015, d'améliorer la qualité et la continuité du service dans la capitale et de mieux desservir les nouveaux centres d'activités économiques.

¹ Ce projet a fait l'objet d'une intervention de Christian Combes, directeur du Développement international d'Eiffage Travaux Publics, lors des Entretiens Eurafriens de Paris en mars 2017.

Le TEC, étape vers le marché commun

En adoptant le Tarif extérieur commun (TEC), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la Cedeao a effectué un pas de plus vers la réalisation d'un marché commun régional.

L'harmonisation des droits de douane et des taxes d'effet équivalent aux frontières des Etats membres de la Communauté a des objectifs majeurs : approfondir l'intégration économique ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement ; consolider le marché régional.

Le TEC-Cedeao a été élaboré sur la base du TEC-Uemoa qui comporte 4 bandes tarifaires (0%, 5%, 10%, 20%) réparties selon le degré de transformation du produit et la nature sociale du bien. Cette structure traduit une volonté de protéger les industries de transformation du produit et d'encourager la création de la valeur ajoutée dans la région. En raison du faible niveau de protection de certains secteurs stratégiques pour le développement régional, une 5^{ème} bande tarifaire a été créée dans le TEC-Cedeao.

Au 30 avril 2017, 13¹ des 15 Etats membres de la Cedeao appliquent le TEC de façon effective².

La complexité de l'outil, la méconnaissance de beaucoup d'acteurs, le manque de formation sur ce sujet et les faibles capacités des administrations freinent le démarrage efficace du TEC dans certains Etats.

Un code commun des douanes

Pour les pays qui ont commencé la mise en œuvre du TEC, les recettes douanières sont en nette amélioration. Et des évaluations montrent que le TEC est devenu un instrument pour les finances publiques de ceux-ci, instaurant une discipline dans la politique fiscale.

Pour de nombreux analystes de la région, si les caractéristiques d'une union douanière effective ne sont pas complètement mises en œuvre, l'Afrique de l'Ouest continuera à souffrir du détournement commercial, de la contrebande et d'une perception inefficace des revenus fiscaux.

Mesures non tarifaires : une question régionale

L'augmentation et la complexité des mesures non tarifaires (MNT) représentent une nouvelle barrière au commerce régional comme international (réglementations techniques, mesures sanitaires et phytosanitaires, exigences en matière de certification, restrictions quantitatives...).

En Afrique de l'Ouest, le Centre du commerce international (ITC) a conduit des enquêtes sur les MNT au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali et au Sénégal. Selon l'ITC, « cette démarche est capitale pour fluidifier et faciliter les échanges intra et interrégionaux en particulier pour la Cedeao, dans une perspective de mise en place de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE). »

Exporter, un défi

Le commerce intra-Cedeao est faible : la part des exportations représente 15% ; celle des importations de 5% (ITC, Trade Map 2015). **73% des entreprises de la zone font face à des MNT contraignantes et autres obstacles au commerce.**

Exporter vers les pays membres de la Cedeao est un défi pour ces entreprises. Ainsi dans le secteur agricole, la proportion de MNT difficiles rencontrées dans les pays de la sous-région est de 40%, une part élevée comparée à la part des exportations (15%) dans la sous-région.

Pour les exportateurs de produits agricoles la majorité des difficultés rencontrées proviennent des exigences techniques ou d'évaluation de la conformité. Pour les exportateurs de produits manufacturés, la plus grosse difficulté concerne les réglementations et procédures relatives aux règles d'origine.

La récente enquête réalisée au Bénin en 2017 montre que les entreprises déplorent le manque de transparence sur la nature et le montant des taxes et redevances appliquées à l'exportation. Près de la moitié des entreprises béninoises exportant vers la Cedeao rencontrent des MNT contraignantes appliquées par les pays membres, alors même que la sous-région n'absorbe qu'un cinquième des exportations béninoises.

Les MNT relèvent bien d'une problématique régionale que les pays membres de la Cedeao doivent résoudre pour faciliter l'intégration commerciale de la zone.

(Sources : Table ronde régionale sur les MNT, ITC, Abidjan, juin 2016 ; Bénin : Perspectives des entreprises - Série de l'ITC sur les MNT, 2017)

Le TEC est aussi un outil de négociation commerciale. Il offre à la Cedeao la possibilité de conclure, en tant que territoire douanier unique, des accords commerciaux avec d'autres pays tiers. Des négociations vont être ainsi entamées avec la Chine et la Turquie.

Lors de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao à Abuja le 16 décembre dernier, ces derniers ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du TEC et la finalisation des travaux sur l'élaboration d'un code des douanes de la Cedeao.

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo.

² Avec la Sierra Leone, des actions sont en cours pour assurer l'application du TEC. La Communauté régionale fournit un appui au Cap-Vert pour permettre la migration vers le TEC.

Revitaliser le rail

Il faut faire du transport ferroviaire un atout essentiel de développement et d'intégration régionale.

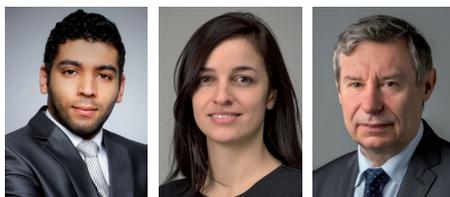
Sa croissance positive, sa dynamique démographique et son urbanisation placent l'Afrique face à des défis de taille pour répondre aux besoins de mobilité, notamment le déficit en infrastructures de transport.

Dans le domaine des chemins de fer, l'activité se développe dans un environnement à la fois hétérogène et globalement mitigé. Le réseau ferroviaire africain reste peu développé, ne constituant que 6.6% du réseau mondial, à raison de 1.8% du trafic voyageurs et 1.6% du trafic fret et logistique, selon les dernières estimations de l'UIC.

Le transport ferroviaire ne parvient pas encore à jouer pleinement son rôle dans le développement socio-économique du continent. Des facteurs techniques et économiques limitent la compétitivité du secteur : de fortes disparités, la faible densité, le manque de productivité et de maillages, l'absence de normes techniques harmonisées et l'insuffisance des interconnexions. Ces défaillances se conjuguent au manque de moyens financiers nécessaires au développement et à la réhabilitation des infrastructures, aux barrières douanières ainsi qu'aux risques de sûreté.

L'interopérabilité, une priorité

C'est dire la nécessité et l'urgence d'engager le secteur dans une logique de croissance durable et inclusive, capable de doter le



Zakaryae Boudi, Marie-Luz Philippe,
conseillers Région Afrique,
Jerzy Wisniewsky,
coordinateur Région Afrique, Union
internationale des chemins de fer (UIC)

continent d'un système ferroviaire adapté à la demande, interopérable, relevant ainsi le défi de l'intégration régionale, et aligné sur les normes internationales. Il faut toutefois souligner qu'une telle décadence n'est pas généralisée à tous les réseaux africains. Les réseaux maghrébins et de l'Afrique du Sud ont ainsi enregistré des progressions importantes grâce aux efforts en matière d'investissement et d'amélioration de l'offre.

Sur cette base, l'UIC Afrique a conçu sa stratégie, « Revitalisation du rail en Afrique – Destination 2040 », dans l'optique de pérenniser le mode ferroviaire et d'en faire un atout essentiel de développement et d'intégration régionale. Les grands axes sont le renforcement de la complémentarité multimodale, l'anticipation des changements technologiques, le développement du capital humain et surtout l'interopérabilité et la standardisation. D'importants efforts sont encore à déployer, nécessitant un engagement fort des Etats, des organisations régionales et des entreprises ferroviaires.

- Moins de 50% de la population rurale africaine a accès à une route utilisable en toute saison
- La route compte pour plus de 80% du trafic en Afrique

Rendre accessible le transport aérien

Les compagnies africaines doivent d'abord développer des réseaux domestiques, largement sous exploités.

Aucun doute, le transport aérien est indispensable à l'Afrique : c'est un facteur clef du développement et une nécessité pour la cohésion sociale. En l'état actuel des infrastructures terrestres, il est le seul qui puisse répondre aux besoins du continent à un coût raisonnable. Et pourtant, il est encore trop peu développé et il reste trop onéreux pour devenir accessible à une frange importante des populations.

Pourquoi les tarifs restent-ils si élevés ? La réponse est très simple : il n'y a pas assez de concurrence. En fait le transport aérien africain est pour le moment au niveau où se trouvait l'Europe dans les années 1970. Il est encore dans la phase de construction des réseaux et de la stabilisation des compagnies aériennes. Aucune compagnie low cost n'est encore intervenue hormis au Maroc et en Afrique du Sud. Les volumes d'offre sont trop faibles pour permettre de vraies économies d'échelle. Au départ d'Abidjan ou de Dakar on ne note qu'une petite dizaine de destinations desservies par un vol quotidien.

Des volumes d'offre faibles

Sur les vols transatlantiques, la concurrence joue à plein : 18 vols quotidiens entre Paris et New York et 35 vols quotidiens entre Londres et New York, le tout avec des appareils de grande capacité. Les tarifs baissent mécaniquement et la clientèle augmente régulièrement au fur et à mesure de la baisse des prix. Ce n'est pas le cas en Afrique car comme les volumes restent encore faibles, la concurrence ne peut pas s'installer et le cercle vertueux offre/tarifs/clients a de la peine à s'installer.

Quelle est donc la bonne stratégie pour ce continent qui a tout pour devenir un eldorado du transport aérien ? Il faut d'abord commencer par la base, c'est-à-dire développer des réseaux domestiques pour le moment largement sous exploités. Il est frappant de constater que dès qu'une nouvelle compagnie se crée, avec souvent l'appui des gouvernements, la première préoccupation consiste à ouvrir des lignes long-courrier vers l'Europe alors que les fondamentaux opérationnels et commerciaux de ces transporteurs ne sont pas assurés. Elles se heurtent alors de plein fouet aux compagnies européennes sans

Le projet de boucle ferroviaire

La boucle ferroviaire ouest-africaine doit relier la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, le Bénin et le Togo, soit 2 700 km à travers l'Afrique de l'Ouest. Le groupe Bolloré Africa Logistics avait annoncé vouloir investir 2,5 milliards d'euros dans le projet. Une partie des tronçons est à réhabiliter, d'autres à construire, en particulier entre le Niger et le Burkina Faso et entre le Niger et le Bénin. Ce projet, lancé depuis près d'un siècle, rencontre de nombreux obstacles légaux, judiciaires et politiques. Les travaux ne progressent pas au Bénin où l'homme d'affaires Samuel Dossou a contesté l'octroi du marché à Bolloré et a obtenu gain de cause. La réhabilitation de la ligne Abidjan-Ouagadougou (1 260 km), dont le groupe français a la concession, a démarré le 15 septembre 2017.

Le Sénégal a annoncé de son côté vouloir réhabiliter ou construire 1 500 km de voies ferrées dans les quatre prochaines années. Par ailleurs, il compte désormais sur le groupe nigérian Dangote pour relancer le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako (1286 km). Dakar-Bamako Ferroviaire (DBF), la société interétatique sénégalomaliennne qui a hérité de l'exploitation de la ligne, a signé en juillet 2017 un mémorandum d'entente avec Dangote Cement Sénégal (DCS). Le principal frein à la mise en œuvre du projet réside dans son modèle de financement qui constitue un véritable casse-tête. DBF envisagerait de privatiser la ligne en 2018 ou en 2019.



Jean-Louis Baroux
président de APG World
Connect
et APG Academy

avoir la moindre chance de succès... et elles disparaissent. Ce ne serait pas le cas si elles ouvraient d'abord de solides réseaux domestiques largement utiles et peu concurrencés. Le transport aérien africain mérite un grand succès, mais il faut faire preuve de patience et c'est une vertu largement répandue dans le continent.

Pour en savoir plus

La revue de Proparco* « Secteur privé & développement » consacre son n° 24 (juin 2016) à un dossier sur « Le transport aérien au cœur des enjeux africains ».

*Proparco est une filiale de l'Agence française de développement (AFD) dédiée au secteur privé. www.proparco.fr

Cf. « L'Afrique doit se connecter avec elle-même » : intervention de Claude Fischer au Forum de Leaders League - 23 novembre 2017 à Paris.

Energie : des critères d'aide qui privent l'Afrique de produire

Lors d'un débat à Ouagadougou en juillet 2017, tous les participants ont souligné que les besoins de l'Afrique en électricité sont immenses.

L'Afrique doit (et devra) répondre à une demande de plus en plus forte pour s'éclairer, cuire ou se refroidir, mais aussi et surtout pour s'industrialiser si elle veut transformer ses matières premières, produire elle-même et réduire ses importations de produits finis. Quelles sont les stratégies mises en œuvre en Afrique de l'Ouest, et au Burkina Faso en particulier ? Alors que Roger Houkanrin, en charge de l'énergie à l'UEMOA, a rappelé l'enjeu pour la région d'être mieux interconnectée et en même temps de favoriser les projets décentralisés, le ministre de l'Energie Alpha Oumar Dissa a proposé de « produire et consommer mieux » et de privilégier « efficacité et Energies renouvelables (EnR) ». Il s'est réjoui de la construction de cinq centrales solaires cofinancées par le Gouvernement, la BAD, l'AfD et l'Union européenne. Le Représentant de l'UE Jean Lamy, s'est d'ailleurs félicité de ces priorités, à l'exemple de la politique européenne de l'énergie. Mais attention !

L'Afrique n'est pas l'Europe

Elle a un énorme problème d'offre. Pourra-t-elle se passer de toutes ses sources ? L'Afrique a du soleil, mais pas encore de solaire, et elle n'a pas de nucléaire. Et si elle devra développer l'hydroélectricité partout où elle le pourra, elle doit pouvoir utiliser son gaz et son charbon, au risque de ne pas pouvoir répondre



De gauche à droite : Souleymane Sow, Mariam Diop, Claude Fischer-Herzog, Jean Lamy, Roger Houkanrin, Bruno Korgo, Abdoulaye Ouédraogo

aux demandes des villes et des campagnes confrontées à un développement inédit de leurs populations. Or au sein de la Banque Mondiale - comme l'a rappelé Mariam Diop, responsable des opérations à l'agence burkinabè de la BM - les pays du Nord de l'Europe s'opposent au financement de centrales thermiques au Sud. C'est d'autant plus incroyable que l'Europe subventionne encore son charbon et que l'Allemagne a pu construire 17 centrales dont certaines au lignite. Les priorités données à l'efficacité et aux EnR en Europe, assorties d'aides et de soutiens publics, ont créé de multiples effets pervers : baisse de capacités en gaz et dans le nucléaire mais relance du charbon ; prix de l'énergie à la hausse pénalisant nos industries électro-intensives ; changements des modèles économiques des groupes avec des conséquences sociales importantes... Ces discriminations positives pour l'éolien et le solaire, pénalisant les autres sources et les atouts nationaux, ont

amené les Etats à renationaliser leur politique énergétique au détriment de la solidarité et de la compétitivité du secteur et de l'économie.

Inciter l'Afrique à appliquer le modèle européen (et la soumettre à ses critères pour pouvoir bénéficier des aides) ou pire, promouvoir une « Afrique 0 carbone », c'est priver l'Afrique de produire l'électricité dont elle a besoin. Les pays d'Afrique ne doivent-ils pas déroger aux exigences de la COP 21 (comme la Chine à Kyoto) d'autant que le Fonds vert qui devait les accompagner dans une décarbonation de leur énergie n'a pas reçu le 1^{er} dollar ! Les Etats et les sociétés de l'Afrique de l'Ouest doivent construire leur politique énergétique dans un pacte de solidarité entre eux en s'appuyant sur leurs atouts. Ils veulent pouvoir mettre en œuvre leurs projets décentralisés et projets transfrontières pour électrifier leur région, s'industrialiser et permettre ainsi aux producteurs de matières premières de transformer leurs ressources en produits à haute valeur ajoutée. Si l'Europe doit les aider, c'est à valoriser ces projets.

Rendez-vous le 7 février à Dakar pour en discuter !

Claude Fischer-Herzog

Directrice des Entretiens Européens & Africains

L'Afrique s'est invitée aux Entretiens Européens animés par Claude Fischer à Bruxelles le 19 octobre 2017 sur « la compétitivité du nucléaire en Europe » : dans une intervention sur l'appropriation sociétale du nucléaire en Afrique, André-Franck Ahoyo a rappelé les objectifs d'atteindre 10% de nucléaire dans le mix diversifié du continent à l'horizon 2030.

Retrouvez les actes sur le site www.entretiens-europeens.org

L'OHADA innove pour les entreprises

Le nouvel Acte uniforme¹ sur les procédures collectives de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires facilite le redressement des entreprises en difficulté.

Les lois sur l'insolvabilité contribuent au développement du secteur privé lorsqu'elles favorisent la poursuite des entreprises viables connaissant des difficultés passagères tout en facilitant la liquidation de celles dont la situation est irrémédiablement compromise.

Le maintien en activité des entreprises viables est la solution la plus appropriée pour les créanciers ; ceux-ci augmentent ainsi leurs chances d'obtenir le paiement de leurs créances et lorsqu'il s'agit de banques ou d'établissements financiers de voir leurs crédits remboursés.

Elle permet également aux salariés de préserver leur emploi et de maintenir l'équilibre économique et social.

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'Acte uniforme sur les procédures collectives (AUPC), le Secrétariat permanent de l'OHADA a décidé d'évaluer son application et d'envisager des améliorations susceptibles de répondre aux besoins des opérateurs économiques. C'est dans ces conditions qu'un projet de révision

a été élaboré. Vivement débattu entre les experts, ce projet s'est enrichi des apports des Commissions nationales OHADA et de la CCJA avant son adoption par le Conseil des ministres le 10 septembre 2015.

La prévention

Pour la prévention, les principales innovations du nouveau texte concernent : l'institution d'une procédure de conciliation moderne pour donner un cadre aux négociations privées et aux accords extra judiciaires entre le débiteur et ses créanciers, et favoriser ainsi la sauvegarde des entreprises ; dans la procédure de règlement préventif, l'institution de délais préfix dont l'inobservation est désormais sanctionnée afin de réduire sa mise en œuvre et d'éviter l'instrumentalisation de cette procédure au seul bénéfice des débiteurs de mauvaise foi ; l'institution d'une procédure simplifiée de règlement préventif adaptée aux petites entreprises.

Le privilège de New money

Une des principales innovations du nouvel Acte tient à l'instauration d'un privilège de « new money » ou encore d'apport « d'argent frais » au bénéfice de toute personne qui aurait consenti dans l'accord de conciliation



Alain Feneon
Avocat, arbitre
médiateur int.,
expert OHADA

un nouvel apport en trésorerie au débiteur en vue d'assurer la poursuite de son activité.

Son principal effet est qu'en cas de liquidation des biens ultérieure, le créancier apporteur d'argent frais se voit attribuer le premier rang pour la distribution des deniers provenant de l'apurement du passif.

L'AUPC révisé prévoit la publicité de la décision d'homologation ou d'exequatur dans le cas où un privilège de New money aurait été accordé à des personnes qui ont apporté de l'argent frais pour assurer la poursuite de l'activité de l'entreprise débitrice.

Cette exception au principe de confidentialité permet de garantir la sécurité des tiers qui doivent ainsi avoir connaissance du montant garanti. L'homologation se présente comme une condition d'application du privilège New money.

¹ Ce nouvel Acte uniforme est entré en vigueur dans l'ensemble des Etats membres de l'OHADA le 24 décembre 2015.

Les collectivités locales se mobilisent pour la formation

Investir dans le capital humain des collectivités territoriales africaines est un levier stratégique pour le développement durable. L'Académie africaine des collectivités territoriales (ALGA), organe de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU-Afrique), s'empare du défi.

CGLU-Afrique, organisation panafricaine représentative des Collectivités territoriales en Afrique (CTA) retient parmi ses priorités le développement du capital humain, le renforcement des capacités et l'échange intellectuel. Cette mission est confiée à l'Académie africaine des collectivités territoriales (ALGA)¹, organe subsidiaire de CGLU-Afrique. La création de l'académie repose sur une résolution adoptée par les élus locaux africains à l'issue du Sommet Africités de 2009 tenu à Marrakech, au Maroc.

Son objectif est de changer la perception

du mandat local et de l'emploi public local et de transformer le leadership et la gouvernance au niveau local, en termes de valeurs, de connaissances, de compétences et d'aptitudes, pour permettre aux acteurs des collectivités locales de gagner en professionnalisme et en performance (lire l'encadré).

Pour mener ses missions, l'Académie a élaboré un Plan stratégique (2017-2021) dont la devise est « Ensemble pour une Afrique Locale Performante » et dont les publics cibles sont les membres de CGLU-Afrique (40 associations nationales des pouvoirs Locaux, différentes catégories de CTA), les élus locaux, les managers et cadres territoriaux, les réseaux professionnels ainsi que les Instituts d'ancrage d'ALGA en Afrique.

Ce Plan repose sur plusieurs chantiers. Il s'agit notamment de promouvoir une gouvernance inclusive, participative et transparente au



Dr Najat Zarrouk
Directrice de
l'Académie africaine
des collectivités
territoriales.

niveau de l'Académie, le renforcement des capacités des collectivités locales et une gestion moderne et efficace de leurs ressources humaines à travers l'Observatoire du capital humain des CTA.

Plusieurs outils pédagogiques sont mis en place : un master professionnel ciblant les managers territoriaux ; une série de collèges sur la thématique locale, sous forme de formation continue de courte durée ; le développement de l'ingénierie pédagogique (formation de formateurs, développement de valises pédagogiques, de MOOCs, de boîtes à outils, d'une plateforme e-learning, intégration de la diversité et de l'approche Genre...) ; un programme de stages professionnels au profit des étudiants et des cadres en Afrique et hors Afrique,...

Ces processus très complexes, qui exigent des stratégies holistiques et de longue haleine, doivent permettre aux responsables des collectivités territoriales d'accomplir des tâches de manière professionnelle, sérieuse et éthique, dans un esprit d'engagement et de loyauté, pour trouver les solutions positives pour les citoyens, les communautés, les entreprises, avec un impact réel sur le développement durable.

¹ Selon son acronyme anglais : African Local Governments Academy.

Les quatre missions de l'Académie

- Promouvoir et ancrer la qualité et les standards de l'excellence, en mettant en place un système d'accréditation et d'assurance qualité ;
- Promouvoir et appuyer la normalisation et la modernisation de gestion des ressources humaines des Collectivités territoriales en Afrique (CTA) ;
- Appuyer le processus de la décentralisation par une offre de formation innovante et « à la carte », combinant à la fois la formation diplômante, la formation continue, l'apprentissage par les pairs, la formation en ligne, la formation des formateurs, les stages professionnels et les voyages d'études ;
- Appuyer et renforcer les capacités des réseaux professionnels des managers territoriaux créés par CGLU-Afrique, Femmes Elues Locales d'Afrique (REFELA), Secrétaires Généraux de communes (MAGNet), Directeurs Financiers (FINet) Directeurs Techniques (TECNet).

La participation des femmes, une priorité

L'autonomisation des femmes, notamment par l'entrepreneuriat, est la clé de leur participation politique. Le plaidoyer de Saloua Karkri Belkeziz.

Nous avons défendu à l'AFEM, l'association des femmes chefs d'entreprises du Maroc, la création et le développement d'entreprises par les femmes, l'accès aux conseils d'administration et leur participation aux débats économiques précédant les grandes orientations économiques. Volontairement, nous n'avons pas investi le champ politique.

Mener une entreprise n'est pas aisé, mais lorsqu'elle préside à sa propre destinée, la femme entrepreneur peut gérer son temps comme elle l'entend, déléguer lors des périodes difficiles de grossesse ou d'allaitement, gérer à partir de son domicile.

Si elle réussit, elle obtient une certaine autonomie financière. Elle acquiert la confiance en elle-même, peut s'investir dans les associations, exprimer ses idées, inspirer de la crédibilité et montrer de la visibilité. C'est alors que le politique s'intéresse à elle et que souvent, elle-même s'intéresse à la politique.

L'AFEM, alors qu'elle n'avait que quatre ans d'existence, a été citée pour justifier l'audace des propositions de nouveau code de la famille marocain de 2004 qui a quasiment

instauré l'égalité des genres. Plusieurs femmes issues de l'association ont exercé de hautes responsabilités politiques et sont le parangon de centaines de jeunes filles qu'elles tirent dans leur sillage.

Dignité et inclusion

Nous avons influencé le champ politique, et je voudrais insister sur la prééminence de l'implication économique sur l'implication politique. L'exercice d'une activité rétribuée participe de l'inclusion dans le développement. Elle permet au ménage, qui devient la véritable cellule économique, d'obtenir plus de revenus, plus d'équilibre, plus de sécurité devant l'adversité, et une meilleure éducation et santé pour ses enfants.

L'autonomisation de la femme et sa participation au revenu familial lui donnent surtout plus de dignité dont la conséquence immédiate est de s'exprimer puis de participer politiquement, ne serait-ce qu'en votant conformément à sa conviction.

Bien sûr, il faut que l'arsenal juridique soit égalitaire et ce n'est pas chose acquise dans tous nos pays africains. Le dernier rapport de la Banque africaine de développement (BAD) cite trente-cinq pays où la femme doit encore obéir à son mari.



Saloua Karkri Belkeziz
présidente de la
Fédération marocaine
des technologies de
l'information, des télé-
communications et de
l'offshoring (Apebi), Pdg
de GFI Maroc.

Bien sûr, il faut que les filles aient accès à la même scolarité, la même éducation, les mêmes études supérieures. L'Afrique a fait beaucoup de progrès, mais le rôle traditionnellement dévolu aux filles et les tâches qui leur sont assignées peuvent les discriminer lourdement.

Il reste la volonté de chaque femme, chacune dans son contexte, de s'affranchir des tares qui s'opposent à son autonomisation et d'aspirer à sa dignité. Le milieu familial peut être plus réceptif que l'espace politique.

Présidente d'une association regroupant les entreprises de hautes technologies, très impliquée dans la stratégie numérique de mon pays et en contact étroit avec plusieurs associations similaires africaines, je voudrais exprimer l'espoir que l'adoption de ces stratégies digitales par plusieurs pays africains apporte une rationalisation de l'environnement des affaires et des champs politiques et facilite les choses aux femmes.

Fiscalité locale : les avancées de la réforme

Si la réforme de la fiscalité locale au Sénégal va accroître les ressources des collectivités locales, il faut aussi explorer des formes de partenariat avec le privé pour certains projets, estime Oumar Ba dans cet interview.

Au Sénégal, la loi sur la décentralisation veut promouvoir le développement local. Quels sont les moyens de votre collectivité locale pour répondre à cette ambition ?

Oumar Ba : En effet le nouveau Code Général des Collectivités Locales voté en décembre 2013 a comme principale vision d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs, et porteurs de développement durable. Les collectivités locales sont ainsi mises au cœur des dynamiques de développement local par une territorialisation des politiques publiques.

Cependant il reste à doter ces collectivités locales, notamment les communes, de ressources adéquates et suffisantes pour assurer correctement le développement local. Actuellement les ressources des communes proviennent essentiellement de deux sources : la fiscalité locale et les transferts de l'Etat à travers un fonds de dotation à la décentralisation (FDD) et un fonds d'équipement des collectivités locales (FECL). La fiscalité locale rapporte très peu du fait de l'assiette pas assez large, et surtout du fait qu'elle est recouvrée difficilement. En tous les cas elle reste faible pour les missions à remplir par les collectivités.

En ce qui concerne les transferts de l'Etat, le FDD vient compenser les compétences transférées en termes de fonctionnement, et le FECL dote les collectivités locales de financements pour les investissements. Ces fonds sont indexés sur la TVA nationale à hauteur de 3,5 % jusqu'en 2016, et depuis cette date à la hauteur de 5,5 %. Au global, il s'agit d'une cagnotte commune répartie entre les 557

communes selon des critères basés sur la démographie, le niveau de pauvreté, l'enclavement, etc.

Une réforme de la fiscalité locale est en cours de finalisation pour la rendre plus performante et pour l'élargir à des niches non exploitées. Sur les transferts de l'Etat un combat est mené pour leur augmentation soit par une indexation sur la TVA qui passerait à 10 % au moins, soit par une indexation sur le budget national à une hauteur significative.

Une ouverture est faite aux collectivités locales par le biais de la coopération décentralisée, mais aussi par le biais des financements innovants comme l'emprunt, les partenariats public/privé, les délégations de services, etc.

Qu'attendez-vous de la réforme de la fiscalité locale en cours ?

O.B. : La réforme en cours de la fiscalité locale, outre l'institution des commissions de fiscalité locale présidées par le maire, va porter essentiellement sur la patente qui est le principal revenu fiscal des collectivités locales. Il est prévu de mettre en place un dispositif avec deux composantes : une taxation sur la valeur locative de l'entreprise ou du commerce, versée à la collectivité locale concernée ; une taxation sur le chiffre d'affaires, placée dans une cagnotte commune nationale mutualisée à répartir selon des critères à définir.

La mise en place des commissions de fiscalité locale dans chaque commune va permettre de mieux affiner le recensement, d'élargir l'assiette, de rendre la collecte plus efficace et performante, et de mieux contrôler les recettes. Pour la patente on attend au bas mot, selon les simulations, une cagnotte de 32 milliards FCFA. Ce dispositif permettra d'accroître énormément les ressources des collectivités locales.



Oumar Ba
maire de Ndioh (région de Fatick), vice-président de l'Association des maires du Sénégal.

Les collectivités locales pourront se financer sur le marché financier¹. Cette piste vous paraît-elle intéressante à explorer ?

O.B. : Cette piste est intéressante et ouvre de nouvelles possibilités pour les collectivités locales. Cependant il ne faut pas occulter les difficultés. En effet, l'emprunt suppose la confiance des souscripteurs éventuels, et cette confiance sera basée sur les performances de la collectivité locale, ce qui signifie qu'il faudra d'une manière ou d'une autre procéder à un mécanisme de notation. Il n'est pas sûr que toutes les collectivités locales soient en mesure de se plier à cet exercice. Par ailleurs, à un certain niveau, la garantie ou l'aval de l'Etat sera nécessaire. Il faut également intégrer l'équation de la dette. Déjà nos Etats sont endettés parfois à des niveaux qui nécessitent un rééchelonnement des remboursements. Si tout cela ne fait pas l'objet d'un encadrement, nous risquons d'aboutir à des situations difficiles pour les collectivités locales. Donc, à mon humble avis, oui pour une possibilité de recours à l'emprunt, mais avec beaucoup de prudence et de circonspection. Par contre, je pense qu'il faut plutôt prospecter certaines formes de partenariat avec le privé pour certains projets, et certains mécanismes de délégation de services au secteur privé.

Propos recueillis par Catherine Végio

¹ Lire l'article sur la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Edoh Kossi Amenounve, son directeur général, dans le n°4 de La Lettre des Entretiens Eurafriens.

Libre propos d'un humaniste

Hamidou Sall s'offre le luxe d'esquisser une suite à *L'Aventure Ambiguë* de Cheikh Hamidou KANE, grand classique de la littérature africaine contemporaine. Dans un titre évocateur et non dénué de sens « *L'Occident Ambigu* », l'auteur qui se trouve être le neveu de Cheikh Hamidou KANE qui en assure la préface, nous entraîne dans une œuvre de rédemption. Cette fois-ci, l'Afrique entend prêter main forte à l'Occident qui est en passe de perdre son âme.

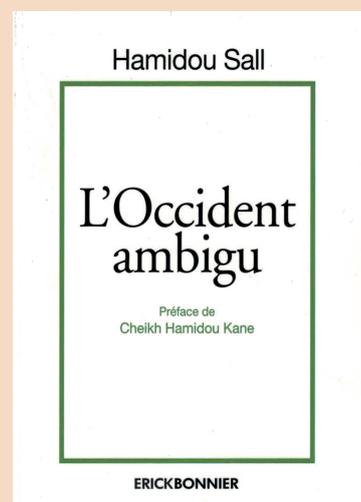
La réussite de l'Occident cache un grand désarroi. La logique consumériste l'a déshumanisé. La rencontre des deux mondes a laissé des traces de chaque côté. L'Occident dominateur et présomptueux est en déclin et ses réussites portent l'empreinte de l'Afrique comme une tâche indélébile. L'Afrique, quant à elle, soumise, prise en otage, chantre du dialogue et qui ne « laisse pas de rancune à ses ennemis », est sur le point de faire sa mue heureuse.

C'est par le dialogue des cultures agissant comme un puissant levier et remplaçant l'homme au centre de toute finalité que l'un pourra sortir l'autre du bourbier. L'Afrique se tenant à côté de l'Occident comme un partenaire de choix et dans un « accord conciliant » selon la belle formule de Léopold Sédar Senghor pour l'amener à renoncer à « l'art de vaincre sans avoir raison ».

C'est à ce prix que l'Occident se renouvellera et l'Afrique se ressourcera.



Hamidou Sall a été durant douze ans Conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie à Paris. Actuellement, il dirige une formation européenne dédiée au dialogue euro-africain et à la promotion de la culture et de l'éducation.



André-Franck AHOYO

Directeur adjoint des Entretiens Eurafriens

Comment financer les projets locaux ?

Thierno Sy pointe les faiblesses des mécanismes de financement des collectivités locales et le rôle important de l'Etat et du régulateur dans la mise en œuvre de dispositifs incitatifs.

Le Sénégal a entrepris depuis les années 1970 des réformes portant sur l'organisation de la décentralisation. Ces réformes ont apporté une plus grande flexibilité et une autonomie plus affirmée avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et par la suite une meilleure proximité de l'Etat avec les collectivités locales.

L'application et la mise en œuvre de ces réformes ont mis en exergue beaucoup de limites, parmi lesquelles : le manque de viabilité des collectivités locales et de valorisation des potentialités de développement de ces territoires ; la faiblesse de la gouvernance locale accentuée par une multitude d'acteurs aux préoccupations différentes ; l'incohérence et l'inefficacité des mécanismes de financement du développement local accentués par l'insuffisance des moyens.

Conscient de cet état de fait, le Sénégal a entrepris en 2012 une troisième réforme dénommée « Acte 3 de la décentralisation » afin d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences.

La dernière faiblesse citée en supra concerne le mécanisme de financement des collectivités ; force est de reconnaître à ce jour, que le secteur bancaire peine à lever certaines barrières pour s'impliquer dans le financement du développement territorial.

Trois questions-clés

La première contrainte réside dans la compréhension et la connaissance du cadre global. En effet, le secteur bancaire ne maîtrise pas les relations entre Etat et collectivités. Consciente de cette limite, la BNDE a entrepris dès le début de ses activités de nouer des partenariats avec des structures dédiées au développement territorial. Ce fut le cas avec le Programme national de développement local (PNDL) avec lequel la Banque a entrepris des réflexions pour voir les voies et moyens à mettre en œuvre pour financer les besoins des collectivités territoriales. Ce cadre de dialogue a permis de relever trois problématiques majeures :

- **L'identification des besoins** des collectivités et la sécurisation de leurs sources de revenus. Cette question révèle une autre dimension liée à la formation et au renforcement de capacités des élus afin de mieux les outiller dans l'identification de leurs besoins et le montage de dossiers d'investissement. Elle révèle aussi dans certains cas, une absence de maîtrise sur les revenus et sur les normes de suivi budgétaire. Ce qui a comme conséquence une faible sécurisation de leurs revenus.
- **L'absence de garanties et de visibilité** quant à la rentabilité des investissements projetés. En effet, nous avons constaté que les rares garanties détenues par les collectivités ne sont pas aliénables ; ce qui implique une difficulté pour le secteur bancaire vis-à-vis de l'autorité de supervision.
- **L'absence dans le secteur bancaire, de ressources concessionnelles adaptées** au



Thierno Sy
Directeur général
de la BNDE
(Banque nationale pour
le développement
économique)
du Sénégal

financement des collectivités. En effet, la rareté des ressources stables et concessionnelles dans le secteur bancaire ne milite pas en faveur d'une prise de risque pour répondre aux besoins en investissement des territoires.

Les pistes

Pour lever ces contraintes, l'Etat aussi bien que le régulateur, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ont un rôle important à jouer.

Concernant l'Etat, il serait envisageable de créer des mécanismes de garantie au profit des collectivités territoriales ainsi que des incitations à mettre à disposition des ressources longues auprès des banques disposées à financer le développement territorial.

S'agissant du régulateur, il devrait envisager un assouplissement du cadre prudentiel pour renforcer le financement des collectivités locales en termes de durée de remboursement, de coût du crédit et de gestion du risque.

Au-delà des dispositifs incitatifs, de nouveaux modes de financement peuvent être envisagés tels que les Partenariats Publics Privés (PPP) ou encore un accès des collectivités au marché boursier par l'émission d'obligation ou de bons. Toutefois, cela nécessite un renforcement de capacités des élus qui devront nécessairement susciter la confiance de l'Etat central en matière de gestion et planification budgétaire.

La Grande muraille verte contre la désertification

Initié en 2005, lors de la conférence de la Commission des Etats saharo-sahéliens, le projet de Grande muraille verte (GMV) se concrétise au Sénégal.

Le contexte international dominé par le discours sur le réchauffement climatique a rendu la région sahélienne propice à la mise en œuvre de projets intégrés dans lesquels tout un spectre d'actions sont mises en place afin de résoudre des problèmes aussi divers que la réduction de biodiversité, la désertification et la pauvreté.

Le projet de la grande muraille verte (GMV) a pour vocation la lutte contre la désertification dans les milieux saharo-sahéliens. La volonté politique de mettre en valeur la zone bordant le Sahara par un développement durable de son environnement et de ses populations est à la hauteur des menaces qui pèsent sur elle. Depuis les années 70 (épisodes de sécheresse de 1973 et 1984 notamment), le déficit pluviométrique persistant, accompagné de perturbations anthropiques croissantes (apparition des forages, modification des axes de transhumance), affecte les grands équilibres écologiques de la région, entraînant une dégradation importante du milieu naturel et des conditions d'existence des populations locales (par ex. la remise en question des conditions du nomadisme).

Onze pays impliqués

Le projet global implique les onze pays frontaliers de la zone saharo-sahélienne, du Sénégal à Djibouti, couvrant une distance de 76 775 km et une superficie de plus de 11 millions d'hectares. La partie sénégalaise du projet s'étend sur 535 km de long et 15 km de large et couvre une superficie d'environ 80 000 ha. Le tracé de la GMV au Sénégal englobe 30 communautés rurales, correspondant à une zone dominée par l'activité pastorale. Six espèces différentes de ligneux y sont plantées, susceptibles d'évolution au vu des réponses adaptatives. Sont associées au projet la mise en place de jardins polyvalents, assurant à la fois une source de revenus pour les femmes et une plus grande diversité alimentaire, et les potentialités économiques des produits forestiers (gomme arabique, huile de sump-dattier du désert, miel).

Un observatoire international

L'objectif scientifique global de l'Observatoire Hommes-Milieus International (OHMI) « Téssékéré » créé par le CNRS et l'UCAD¹ de Dakar est d'accompagner l'implantation de la GMV, de déterminer comment une anthropisation « secondaire » peut contribuer à compenser, par une approche de développement local, une dégradation de l'environnement naturel,



Gilles Boëtsch
directeur de l'OHMI
Téssékéré

culturel et socio-économique des populations consécutives à l'impact d'une anthropisation « primaire »². Il s'agit d'évaluer, par la mise en place d'indicateurs pertinents, l'adaptabilité de l'environnement naturel et des populations impactées par les modifications environnementales et par l'implantation de la GMV, sur les plans économique, sanitaire, alimentaire³. Le suivi diachronique sur la zone de l'observatoire permet de comprendre à la fois l'évolution des ressources environnementales et des populations en termes de pratiques socio-économiques, de santé, d'évolutions culturelles et migratoires, face à ce formidable challenge de lutte contre le réchauffement climatique et la pauvreté.

¹ Centre national de la recherche scientifique (France) et Université Cheikh Anta Diop (Sénégal).

² La désertification des zones saharo-sahéliennes dépend à la fois des conditions climatiques et des pressions anthropiques produites par le bétail.

³ Voir l'encadré sur les premiers impacts de la GMV en page 15.

Les premiers impacts de la GMV



- ▶ Augmentation des zones d'ombre induites par les arbres : augmentation de la biodiversité herbacée et animale,
- ▶ Parcelles protégées : accroissement de la biodiversité animale, production d'une biomasse de foin revendue par les acteurs locaux,
- ▶ Jardins polyvalents (vente de légumes sur le marché hebdomadaire et diversité alimentaire pour la population féminine travaillant dans les jardins) et ruches,
- ▶ Les pépinières génèrent des emplois (1000 pour le Sénégal) avec des retombées pour l'activité économique locale,
- ▶ Création d'une réserve animalière qui devrait permettre la mise en place d'écotourisme générant des emplois locaux,
- ▶ Rôle des chercheurs dans la connaissance des ressources économiques disponibles autour des produits forestiers locaux en matière alimentaire, cosmétique, médicinale,
- ▶ Sensibiliser les élèves et l'ensemble de la population aux concepts écologiques, à l'identification de pathologies et à la prévention sanitaire.

L'OMVS, une approche transfrontalière



Créée en mars 1972, l'**Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal**, est un organisme inter-Etats regroupant le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée et le Mali. Pour Hamed Diane SEMEGA, le Haut-Commissaire de l'OMVS, que nous avons rencontré à Dakar, ce projet transfrontalier est facteur de paix, de sécurité, de bon voisinage et de coopération. Il s'inscrit dans les grands défis démographique et climatique auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée. Premier bassin au monde pour sa gouvernance des ressources en eaux partagées, l'OMVS a gagné la confiance des partenaires financiers, ce qui permettra la réalisation de la feuille de route décidée par les chefs d'Etat de l'OMVS, et en particulier le chantier de l'offre d'énergie hydroélectrique pour l'électrification rurale et la valorisation des terroirs, l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'OMVS est en tête du classement mondial du quotient de la coopération en ressources en eau transfrontalières (qui compare la qualité de la coopération au sein des bassins fluviaux transfrontaliers sur tous les continents) selon le rapport de Strategic Foresight Group présenté le 21 décembre 2017 au Premier ministre du Sénégal. Une position partagée avec l'OMVG (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie).

C.F.

Institut Africain de Management – IAM

Former les futurs leaders du continent



Moustapha Mamba Guirassy
Président du Groupe
Institut Africain de
Management

Ouvert sur le monde extérieur, attentif aux valeurs de l'africanité, l'IAM cultive au quotidien l'esprit d'entreprendre de ses étudiants pour favoriser un développement endogène.

Depuis sa création en 1996, l'innovation est inscrite dans l'adn de l'Institut Africain de Management (IAM) et constitue une part intrinsèque de ses valeurs pour l'émergence d'un leadership africain endogène.

Les enseignements s'articulent autour d'une pédagogie innovante du management, fondée sur les valeurs de l'africanité : solidarité, prise des décisions en commun, écoute accordée à chaque individu, construction de consensus forts entre les protagonistes, spiritualité.

L'IAM n'a jamais été un acteur passif récepteur de flux, de méthodes et de contenus conçus en dehors du continent. L'enseignement de l'IAM se révèle être un écosystème où les étudiants font de la recherche, de l'expérimentation et travaillent à résoudre ensemble des problèmes réels. L'école a choisi d'être ouverte et en connexion avec le monde extérieur, pour accompagner la résolution des grands défis du continent. Cette démarche correspond à une volonté d'accompagner le désir de nos étudiants de parcours uniques, singuliers, qui correspondent aussi à la diversité des talents, des profils recrutés et à la complexité du monde dans lequel nous évoluons.

L'école de demain

Par ailleurs, nous disposons d'un corps professoral et d'un personnel administratif et technique particulièrement compétents et qui adhèrent avec enthousiasme aux projets et à la vision de l'école. Il est important d'entretenir cet esprit de cohésion à la fois en interne et vis-à-vis de nos partenaires pour créer l'école de demain. Ce plaisir à travailler ensemble et cette notion d'engagement commun nous ont permis de créer et de développer de nombreux projets ambitieux et largement salués.

Par exemple, à l'IAM, l'esprit d'entreprendre n'est pas uniquement « professé ». C'est une réalité du quotidien qui s'est traduite notamment par la co-création de l'IAM SenseCampus avec MakeSense (organisation internationale pour l'entrepreneuriat social). Ce dispositif pédagogique propose un parcours

en trois ans pour l'ensemble des étudiants de « BBA » (Bachelor in Business Administration). L'expertise combinée de l'IAM et de MakeSense permet de proposer aux étudiants un programme qui allie expertise, pédagogie, et passage à l'action avec l'incubation des projets les plus impactants.

Dans un monde en révolution, les entreprises, la société toute entière ont besoin de nouveaux leaders, de nouveaux dirigeants, beaucoup plus créatifs, innovants et humains capables de créer la richesse économique, sociale et sociétale dont l'humanité a besoin pour relever des défis tels que la pauvreté massive (80% de la population mondiale ...), la raréfaction des sources traditionnelles d'énergie et des matières premières, le réchauffement climatique et la pollution inquiétante...

Favoriser l'accès à l'éducation

A l'IAM, nous croyons fermement à un développement de l'Afrique impulsé par les Africains, à l'émergence d'un leadership africain dans un contexte prospère et global des affaires, fondé sur la croissance inclusive, le développement durable et basé sur des initiatives interconnectées.

Notre défi est avant tout de continuer à servir nos valeurs (connectivité humaine, sens et action) et à participer au développement du continent par l'éducation, notamment dans le domaine des économies numérique

« Nous croyons fermement à un développement de l'Afrique impulsé par les Africains »

et verte. Avec le concours de ses partenaires, l'IAM veut être exemplaire. Notre engagement sur notre territoire, notre rayonnement à l'échelle internationale, la qualité et l'implication des participants à nos programmes sont des atouts forts et utiles dans un contexte de concurrence croissante.

Nous nous sommes fixé comme mission de mettre notre savoir-faire au service de la compétitivité des entreprises, que ce soit au travers de la formation initiale, de la formation continue, de la recherche, de la participation au débat public ou de la diffusion de connaissances dans l'ensemble de la société.

L'autre enjeu majeur pour notre école est de poursuivre et renforcer son engagement en faveur d'une plus grande accessibilité des jeunes à l'enseignement supérieur. C'est notamment la vocation de la Fondation IAM qui attribue annuellement 130 millions de francs CFA de bourses aux étudiants (bourses d'excellence, bourses aux porteurs de projets innovants, bourses sur critères sociaux et de mérite). Pour toutes ces raisons, l'IAM se félicite de co-organiser « Les Entretiens Eurafriens de Dakar » de février 2018.

L'IAM est partenaire et co-organisateur des Entretiens Eurafriens de Dakar qui auront lieu dans ses locaux les 5, 6 et 7 février 2018.

Les Entretiens Eurafricains de Dakar

L'Union régionale, moteur d'une croissance inclusive en Afrique de l'Ouest ?

Co-organisés par ASCPE et par la Cellule d'Analyse Economique et Sociale auprès du Premier Ministre du Sénégal, cette 3^{ème} édition des Entretiens Eurafricains se déroulera à l'IAM, l'Institut Africain de Management en partenariat avec Eurafrique 21 et avec de nombreux acteurs institutionnels et de la société civile d'Europe et d'Afrique.

Elle rassemblera plusieurs centaines de personnes, dont soixante-dix-neuf intervenants : des représentants d'Allemagne, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de France, d'Italie, du Mali, du Maroc, de Pologne et du Sénégal, dialogueront avec les institutions comme la CEDEAO, le Conseil de l'Entente, l'UEMOA, la BCEAO, la BOAD, l'Union européenne, la BCE et la BEI...

Lundi 5 février à 16 heures Sécurité et intégration en Afrique de l'Ouest, Les Entretiens Eurafricains seront ouverts par une conférence qui nous permettra de bien comprendre le

contexte géopolitique marqué par les conflits et les actes terroristes.

Le mardi 6 février de 9 heures à 18 heures Gouvernance des institutions régionales et politiques publiques favorisant la solidarité et la compétitivité des territoires.

Nous analyserons les politiques en gestation et l'émergence de nouveaux territoires et acteurs de la société civile en Afrique de l'Ouest, ainsi que les sujets liés aux blocages qui freinent la construction d'une union régionale.

Le mercredi 7 février de 9 heures à 18 heures La dynamisation des échanges sur le marché régional, son attractivité, ainsi que la valorisation et le financement des projets transfrontières et de dimension régionale.

Nous entendrons les acteurs industriels, de services et des territoires...

Deux soirées cinéma

à l'IAM le 5 février et à l'Institut Français le 7 nous permettront de (re)découvrir

« **Kemiyu, Chekh Anta** » de Ousmane Mbaye et
« **Mémoire en marche** » de Julien Masson



Visite de l'île de Gorée

Le jeudi 8 février, nous serons accueillis par le Maire de la Commune de Gorée qui nous rappellera l'histoire de l'esclavage.



Préparation des Entretiens Eurafricains de Dakar

Les travaux de la plateforme UE/Afrique(s) et Les Rencontres Eurafricaines

Conférences et rencontres

- 12 décembre 2017 à Paris - Le financement des projets transfrontières en Afrique de l'Ouest
- 4 décembre 2017 à Abidjan - Rencontre avec les étudiants de l'INTEC
- 10 novembre 2017 à Paris - La réalité des IDE (investissements directs étrangers) en Afrique de l'Ouest, et les partenariats d'investisseurs
- Du 23 au 28 octobre 2017 à Dakar - Rencontres dans la perspective des Entretiens Eurafricains de Dakar (5,6,7 et 8 février 2018) : L'Union régionale, un moteur pour une croissance inclusive en Afrique de l'Ouest ?
- 29 septembre 2017 à Paris - Les politiques africaines de l'Union européenne et des Etats (France, Allemagne, Belgique, Pologne...)
- 19 septembre 2017 à Paris - Une semaine très fraternelle : enseignements et prolongements du festival « Une semaine Eurafricaine au cinéma » organisé du 12 au 18 juin 2017 à Paris
- 11 juillet 2017 à Paris - La gouvernance des institutions régionales et les politiques régionales des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- 5 et 6 juillet 2017 à Ouagadougou - Les Rencontres Eurafricaines avec EURAFRIQUE 21 : journée de formation et conférence sur : L'énergie, un moteur pour l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest. L'exemple du Burkina Faso
- Du 12 au 18 juin 2017 à Paris - Une Semaine Eurafricaine au cinéma avec EURAFRICLAP : Tisser des liens de fraternité
- 19 mai 2017 à Paris - L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le problème des frontières et les enjeux transfrontières
- 6 avril 2017 à Paris - Les Entretiens Eurafricains de Paris : enseignements et prolongements

Les publications

- Le catalogue du festival « Une semaine Eurafricaine au cinéma » : Tisser des liens de fraternité - Paris du 18 au 24 juin 2017
- La Lettre des Entretiens Eurafricains N°4 : l'intégration régionale, un atout pour l'émergence de l'Afrique de l'Ouest - Septembre 2017
- Le Supplément cinéma de La Lettre des Entretiens Eurafricains - Septembre 2017
- Le Supplément Eurafrique 21 de La Lettre des Entretiens Eurafricains - Les Rencontres Eurafricaines à Ouagadougou - 21^e Les 5&6 juillet 2017 - Septembre 2017
- Les Cahiers des Entretiens Eurafricains : Le défi de l'émergence de l'Afrique de l'Ouest. Politiques publiques et régulation pour favoriser l'investissement - Les actes des Entretiens Eurafricains de Paris - 6&7 mars 2017 - Novembre 2017
- « Laissez parler les Africains » - Article de Claude Fischer suite au discours d'E. Macron à Ouagadougou - 5 décembre 2017

Retrouvez toutes les conférences, rencontres et colloques organisés depuis la création de la plateforme UE/Afrique(s), ainsi que les comptes-rendus, synthèses et power points et les publications sur le site www.entretiens-europeens.org

Directrice de publication :

Claude Fischer-Herzog

Rédactrice en chef : **Catherine Véglio**

Secrétaire de rédaction : **Juliette Münsch**

Conception : **YMC&B**

Publiée par **ASCPE**

4 rue Froidevaux, 75014 Paris.

Tél. : 00 33 (0)1 43 21 96 76

www.entretiens-europeens.org



Les Entretiens Européens & Eurafricains



Pour tout renseignement et inscription :

A Paris : Aminata KEBE - aminata.kebe@entretiens-eurafricains.org - Tél. 00 33 1 43 21 96 04 - Port : 00 33 6 58 53 43 67

A Dakar : Aminata Françoise MBENGUE - francoise@groupeiam.com - Port : 00 221 77 44 73 02

La fête carnivore

Le roman a reçu le Prix de l'Académie de la Viande 2017.

Ils vivent dans la « zone dédiée à l'élevage bovin », tenus soigneusement à l'écart des métropoles où triomphent la nature policée et la pensée idoïne. Ces éleveurs rustiques sont la caste maudite d'un monde surpeuplé et essentiellement citadin. La viande raréfiée est devenue un art comestible pour les seules classes aisées.

Le devenir des éleveurs comme Frédéric est arrimé à leurs plus belles bêtes et surtout à Darius, l'un des tout derniers grands taureaux reproducteurs européens. Darius est leur champion, la promesse de voyages victorieux jusque dans les contrées les plus lointaines.

Quand Darius meurt des suites d'une bien étrange maladie, la petite communauté du Grand Bois vacille, rattrapée par ses démons et ses obsessions. Et la vie d'Hélène, reporter, change de sens. Avec ses amis carnivores, la jeune citadine se lance à ses risques et périls, dans l'invention d'une grande réserve avec un investisseur africain.

Catherine
La fête carnivore
Véglio



Catherine Véglio est journaliste et rédactrice en chef de La Lettre des Entretiens Eurafricains. Elle tisse un conte d'anticipation à la fois sensuel et moqueur, terrifiant et profond sur nos rapports contemporains à l'animal et à la nature. Lemieux Editeur Paris 2017 - 18 euros

